

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 17 FÉVRIER 2025 à 18H

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, ma chère Collègue, mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 16 décembre 2024 et du 20 janvier 2025
- 2 – Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Etat annuel des indemnités des membres du Conseil municipal - Point d'information
- 4 - Conseils Participatifs de Quartier de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification
- 5 – Convention d'objectifs Association Festival ODP #10 Edition 2025

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, au Patrimoine Communal

- 6 - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025
- 7 - Subvention au Centre Social Bagatelle – Année 2025
- 8 - Signature d'une convention de servitude de passage de câble souterrain au profit d'ENEDIS – Parcelle AN 679 23 rue Camille Pelletan

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne

- 9 - Règlement du Budget Participatif – Modification

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 10 - Scène partenaire - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville

11 - Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association Mix-Cité et la Ville de Talence

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

12 - Renouvellement de la mise à disposition d'agents communaux auprès du Centre Animation Jeunesse

13 - Mise à disposition d'un agent communal auprès de la fondation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle

14 - Recrutement de quatre Maitres-Nageurs Sauveteurs en contrat de 7 mois au Stade Nautique Henri Deschamps

15 - Recrutement d'un assistant bibliothécaire au service médiathèques

16 - Recrutement d'un électricien au Centre Technique Municipal

17 - Recrutement d'un ATSEM de polyvalence au service enfance

18 - Recrutement d'un Directeur cohésion territoriale à temps non complet

19 - Recrutement d'un Chef de service développement territorial

20 - Création d'un poste de chauffeur au service régie transports

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

21 - Convention d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives entre la Ville et les associations sportives talençaises

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante

22 - Convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

RAPPORTEUR Mme HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Egalité et à la lutte contre les discriminations

23 - Rapport égalité Femmes/Hommes 2024

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 17 février 2025 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET (à partir de la question n° 2), M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (à partir de la question n° 2), Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY (à partir de la question n° 5), M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation : Mme SALLET (procuration à M. COLDEFY pour la question n° 1), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

Absents : Mme CHADEBOST, M. JOYON, Mme HELBIG (pour la question n° 1), M. ALOY (pour les questions n°1, 2, 3 et 4)

M. Mathieu COLDEFY a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Allez mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place, s'il vous plaît. Je vous souhaite la bienvenue à vous toutes et à vous tous pour ce Conseil Municipal du 17 février dont le secrétaire de séance sera M. Mathieu COLDEFY.

Avant d'entamer les différentes délibérations, je voulais évidemment qu'on ait un mot, en plus de tous les hommages qui ont pu avoir lieu pour notre ancien collègue et confrère, Nicolas FLORIAN, vous le savez, décédé il y a quelques 15 jours maintenant, trois semaines déjà. Voilà. L'occasion de remercier toutes celles et tous ceux qui se sont joints pour les différentes manifestations d'hommage qui se sont tenues à Bordeaux, à Villenave-d'Ornon, mais également à Bordeaux Métropole. Et l'occasion, une fois encore, devant vous, d'apporter notre plein soutien à sa famille et l'occasion également de nous rappeler qu'il faut prendre aussi soin de nous dans ces métiers, souvent très exigeants que sont la politique. M. le Secrétaire de séance, je vous en prie. Pardon, avant de vous laisser la parole, vous indiquer que la délibération n° 23, portant sur le rapport « égalité femmes/hommes », dont le rapporteur est Mme HELBIG, sera présentée avant la délibération n° 6, Rapport d'Orientation n° 6, dont le rapporteur sera M. JESTIN. M. le Secrétaire de séance.

N° 1 – Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 16 décembre 2024 et du 20 janvier 2025

M. LE MAIRE : Y a-t-il des commentaires ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : M. le Maire, chers collègues, oui, en ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 16 décembre, page 10, dans mon intervention, presque à la fin, il est marqué « nos agents de la police politique ». Bon ! Soyons gentils... Police Municipale, je ne pense pas... Je demande qu'on enlève « politique », je veux bien, mais soyons gentils, merci.

M. LE MAIRE : Je suppose que si jamais il y a marqué poli... il n'est pas interdit... C'est un verbatim, mon cher confrère. Nous verrons quand même si jamais il n'y a pas cela. Mais vous savez quand même que le procès-verbal doit garder cela. Mais nous vous savons au-dessus de ces contingences de police politique. Nous l'espérons en tout cas, exactement, ma chère collègue. Merci beaucoup, y a-t-il des abstentions ? Vote pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques du 16 décembre 2024 et du 20 janvier 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ces décisions municipales ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui, j'en avais eu une également, concernant la 7. Il est marqué « *acquisition de produits d'entretien et d'hygiène* ». Je suis allé dans différents secteurs de la Ville et la question que je me posais : « *Est-ce que ces produits sont bio ? Est-ce qu'on en a de bio ?* » Je sais bien que c'est une centrale en regroupement. Je pense qu'il n'y a pas que celui-ci. Est-ce qu'en fait, on a des produits bio ou pas ? C'est une remarque qui m'a été faite également par des salariés. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, cela concerne essentiellement les produits ménagers de nettoyage, notamment pour les cuisines centrales, les écoles et les bâtiments communaux utilisés par les agents d'entretien et une grande partie de ces produits Écolab, distribués sont écolabellisés. Y a-t-il d'autres questions ? Mme RAMI ?

Mme RAMI : Oui. Ça marche ou pas ? Oui ? Alors, c'est sur la décision n° 16 : c'est la désignation d'un cabinet d'avocats pour représenter la Ville dans le cadre d'une procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre de l'immeuble municipal situé 179 bis rue Frédéric Sévène. Est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu plus d'informations à ce sujet ?

M. LE MAIRE : Oui, en fait, c'est ce qu'on appelle un bien sans maître, qui existait donc sur la Ville, à récupérer dans le cadre des travaux de requalification de Frédéric Sévène, pour notamment pouvoir élargir la voirie et donc de manière à pouvoir récupérer ce bien occupé illégalement, nous avons mis en œuvre cette procédure d'expulsion.

Mme RAMI : Il y a combien de personnes à l'intérieur ?

M. LE MAIRE : Alors, je n'ai pas cette précision-là. Je propose que les services reviennent vers vous. Je crois qu'ils sont deux, mais voilà. Donc, voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Mme GRESLARD-NEDELEC.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, peut-être une interrogation sur la 10. Nous avons été surpris de voir apparaître le paragraphe qui commence par « *Attendu que la Ville, etc. Les engagements de la Ville à choisir une offre pertinente, à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre aux besoins, et de faire une bonne utilisation des deniers publics* ». Il me semblait

que ça allait de soi et pourquoi ça apparaît d'un seul coup, là ? Est-ce qu'il y a une vertu particulière sur cette délibération ?

M. LE MAIRE : Non, pas plus.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ou, voilà.

M. LE MAIRE : Vous savez que dans le cadre des décisions municipales, il vous est redonné exactement le contenu de ce que j'ai signé de manière à donner le maximum d'informations, mais il n'y a rien de particulier sur cette délibération.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, parce que c'est une passation de marché de moins de 90 000. Donc voilà, il n'y a rien de particulier.

M. LE MAIRE : Non. Pas plus sur cette délibération-là, que l'autre.

Mme GRESLARD-NEDELEC : D'accord. Merci.

M. LE MAIRE : Mais vous savez qu'on est tenus quand même à une obligation d'information, puisque ce sont des choses qui ne sont pas portées à la connaissance du Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle c'est parfois plus exhaustif, même si là, pour le coup, la bonne utilisation des deniers publics va de soi. Mais ça va mieux parfois en le rappelant. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 24/12/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 04/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 18 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. DELOBBE – Talence (33)
N° 2 24/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 29/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DANGOUMAU – Villeneuve d'Ornon (33)
N° 3 24/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60	Mme GOUBAND – Talence (33)

	m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 4 26/12/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 26/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 4 ^{ème} Série, n° 43 M d'une superficie totale de 3,00 m ² soit 3,00 x 1,00 m pour la somme de 2 733,00 € (soit 1 822,00 € pour la Ville et 911,00 € pour le CCAS).	Mme CROS – Talence (33)
N° 5 30/12/24	Acquisitions d'équipements de protection individuelle à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 6 30/12/24	Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 7 30/12/24	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 8 30/12/24	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 9 30/12/24	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage à compter du 01/01/2025 au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 10 30/12/24	Passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires, la dépense estimée étant inférieure à 90 000,00 € HT, pour une durée allant du 01/01/2025 au 31/12/2025. Attendu que la Ville, tout en tenant compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création, s'engage à : - Choisir une offre pertinente	

	- Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin - Faire une bonne utilisation des deniers publics	
N° 11 30/12/24	Acquisition de prestations de maintenance et vérification des équipements de détection d'intrusion pour une durée de 3 ans. Montant révisable de la dépense : 43 837,42 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 12 30/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 19^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme VERGNES – Serres-Castet (64)
N° 13 30/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 26/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8^{ème} Division, 1^{er} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. DASSIE – Chantepie (35)
N° 14 30/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 19/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 10^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LECLERE – Léognan (33)
N° 15 31/12/24	Passation d'un marché de maintenance des équipements de voirie escamotables (bornes et chaînes) pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, une fois un an jusqu'au 31/12/2026. Montant de la dépense annuelle révisable : 1 188,00 € TTC	SARL OPNA – Mérignac (33)
N° 16 02/01/25	Désignation d'un cabinet d'avocats afin de représenter la Ville dans le cadre d'une procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre de l'immeuble municipal situé 179 bis rue Frédéric Sévène à Talence.	Société d'avocat LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 17 03/01/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 19/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 5^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme AMILHAC – Talence (33)
N° 18 03/01/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 03/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9^{ème} Division, 5^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60	M. BENIHOUD – Talence (33)

	m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 19 03/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme CHAGNAUD – Pessac (33)
N° 20 06/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 3 364,92 € du 05/02 au 10/02/2025, dans le cadre de la programmation du spectacle « Viva ! » dont les représentations se tiendront les 06 et 07/02/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 21 07/01/25	Organisation d'un spectacle de contes marocains le 24/01/2025 au Dôme dans le cadre de la participation des Médiathèques de Talence à la 9 ^{ème} édition des Nuits de la Lecture 2025 sur le thème des patrimoines. Montant de la prestation : 720,00 € TTC	Mme HAMDANE (conteuse) – Paris (75)
N° 22 07/01/25	Passation d'une convention de location de lignes d'eau du Stade nautique Henri Deschamps et tous les avenants subséquents afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans l'enceinte de cet équipement.	LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE DE SPORT UNIVERSITAIRE – Gradignan (33)
N° 23 08/01/25	Signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) dans le cadre de la programmation d'un projet artistique intitulé « Marcel Proust et les impressionnistes » mêlant la musique, la littérature et la peinture qui se tiendra le 08/02/2025 dans la galerie du musée MusBA et qui donnera lieu à une médiation culturelle d'histoire de l'art offerte aux élèves de l'EMMD.	MUSEE DES BEAUX ARTS (MusBA) – Bordeaux (33)
N° 24 08/01/25	Passation d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'analyses bactériologiques et de contrôles sur les eaux et rejets de la cuisine pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2025, reconductible tacitement deux fois un an, soit jusqu'au 31/12/2027. Montant maximum annuel : 15 600,00 € TTC	SAS LABORATOIRES BIOFAQ – Mauguio (34)
N° 25 08/01/25	Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré dans le cadre des représentations du spectacle des artistes enseignants de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 28/01/2025. Montant de la dépense : 2 475,00 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 26 08/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60	M. DELMAS SAINT HILAIRE – Gradignan (33)

	m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 27 08/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 19 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. NESPOLI – Bordeaux (33)
N° 28 08/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 20/08/2026, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme TRONCHE – Mérignac (33)
N° 29 08/01/25	Acceptation de l'indemnité proposée par l'assureur de la Ville pour le sinistre survenu le 25/07/2023 au 30 avenue François Rabelais à Talence et signature de la lettre d'acceptation approuvant le montant de cette indemnité d'un montant de 179 490,94 €.	SMACL ASSURANCES – Niort (79)
N° 30 09/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 18 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme COCQUEREL – Mérignac (33)
N° 31 09/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 12/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 16 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. BAYLE - Andernos-les-Bains (33)
N° 32 09/01/25	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 06/01/2025, soit une case située au columbarium, emplacement n° 163, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	M. MARTIN – Bègles (33)
N° 33 09/01/25	Passation d'un avenant au contrat de cession initial en date du 07/10/2024 afin de prendre en compte le report à la date du 15/04/2025 du spectacle « A plein tubes » de la Journée des seniors au Solarium de Gradignan, qui était prévu initialement le 04/03/2025.	Y'A DE LA JOIE PRODUCTIONS SAS – Pau (64)
N° 34 10/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition intitulée « Ogres et monstres : créatures imaginées, créatures inventées » qui aura lieu du 18/02 au 26/04/2025 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 7 500,00 € TTC	M. Samuel STENTO – Bouliac (33)
N° 35		

10/01/25	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Viva ! » le 06/02/2025 pour le tout public et le 07/02/2025 pour les scolaires, et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme. Montant des prestations : 3 007,60 € TTC	LA LOQUACE COMPAGNIE – Erce (09)
N° 36 13/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 29 579,21 € du 18/02 au 21/02/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « Mehman » le 20/02/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 37 15/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel de lumière, pour une valeur de 23 882,31 € du 21/01 au 22/01/2025 dans le cadre de la programmation du concert du Jeune Orchestre d'Harmonie de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à la salle Haut-Brion.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 38 15/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel de sonorisation, pour une valeur de 2 424,51 € du 28/01 au 29/01/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 28/01/2025 à l'Agora Haut-Carré.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 39 23/01/25	Passation d'une convention et avenants subséquents avec différents prestataires chargés d'assurer les ateliers Anim&Vous suivants programmés pour l'année 2025 : - 18 ateliers de danse en ligne Montant de la prestation : 720,00 € TTC - 24 ateliers de zumba Montant de la prestation : 1 680,00 € TTC - 24 ateliers d'energym Montant de la prestation : 960,00 € TTC	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33) SOCIETE ESSONO ALLOGO NGUEMA TERENCE – Pessac (33) ASSOCIATION FORME ET BIEN ETRE – Talence (33)
N° 40 15/01/25	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux, soit l'espace Pagnol situé 65 rue Lamartine à Talence, afin d'y accueillir la Maison de la Petite Enfance, le service Accueil Familial « L'Arbre enchanté » et le Relais Petite Enfance.	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)
N° 41 15/01/25	Organisation d'une soirée jeux, animée par un médiateur, et mise à disposition de jeux durant l'événement prévu le 07/02/2025 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 118,00 € comprenant également l'adhésion annuelle 2025	ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)

N° 42 15/01/25	Organisation de trois ateliers Café Langues sur le thème de la pratique des langues étrangères, tout public à partir de 14 ans, les 08/02/2025, 05/04/2025 et 28/06/2025 à la Médiathèque Castagnéra. Ces prestations seront réalisées à titre gracieux, moyennant le paiement par la Ville d'une adhésion annuelle d'un montant de 250,00 € TTC pour 2025.	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 43 16/01/25	Passation d'un marché de location en longue durée d'un autocar sans chauffeur de 55 à 59 places à compter du 01/03/2025 pour une durée globale de 8 mois. Montant de la dépense : 41 232,00 € TTC	CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC – Paris (75)
N° 44 17/01/25	Passation de deux contrats de cession pour les représentations des spectacles (concerts) du duo « Franck et Damien » les 28/03/2025 sur la Place du Colonel Moll et 12/09/2025 sur le parking de l'école Gambetta à l'occasion des soirées Equinoxes. Montant de la prestation : 2 447,60 € TTC pour les deux dates	SOCIETE MAXIMUM TOUR PRODUCTIONS – Arveyres (33)
N° 45 17/01/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle (concert) de l'artiste « Nollie Cab » le 11/04/2025 au bois Bel-Air « La parenthèse de verdure » à l'occasion des soirées Equinoxes. Montant de la prestation : 420,00 € TTC	ASSOCIATION LARTISTES – Bidart (64)
N° 46 20/01/25	Passation d'une convention de mise à disposition de créneau d'utilisation de locaux municipaux (salle du périscolaire de l'école élémentaire Gambetta) du 11/03 au 24/06/2025 inclus afin d'y organiser des répétitions musicales tous les mardis de 20H à 22H45.	ASSOCIATION LES AMIS DE GAMBETT' – Talence (33)
N° 47 20/01/25	Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la maintenance des aires de jeux dans le cadre du groupement de commandes permanent avec le CCAS de Talence pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Montant maximum annuel : 72 000 € TTC pour la Ville 12 000 € TTC pour le CCAS	SARL EXPERT LOISIRS – Gradignan (33)
N° 48 22/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'exposition intitulée « Le monde merveilleux des nudibranches » qui aura lieu du 18/03 au 03/05/2025 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	M. DONDON – Talence (33)

N° 49 23/01/25	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 23/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11 ^{ème} Division, n° 2 d'une superficie totale de 0,36 m ² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 673,00 € (soit 448,33 € pour la Ville et 224,67 € pour le CCAS).	Mme GANDAR – Talence (33)
N° 50 23/01/25	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un projet pédagogique et musical autour du répertoire du groupe Crawfish Wallet associant les écoles des orchestres à cordes des écoles de musique des villes partenaires. La finalité est un concert sur la grande scène du Rocher de Palmer le 15/02/2025 dont une captation sera réalisée. La prise en charge du coût sera répartie équitablement sur les écoles participantes pour un montant de 666,00 € TTC.	VILLE DE CENON – Cenon (33) VILLE DE FLOIRAC – Floirac (33) VILLE DE PESSAC – Pessac (33) ASSOCIATION MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION – Cenon (33)
N° 51 23/01/25	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre des requêtes introduites par M. BRUNET auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.	
N° 52 29/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel de sonorisation, pour une valeur de 2 424,51 € du 18/02 au 19/02/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à l'Agora Haut-Carré, initialement prévu le 28/01/2025 et reporté au 18/02/2025.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 3 – État annuel des indemnités des membres du Conseil municipal – Point d'information

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je voudrais avoir vos votes, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Pour nous, c'est NPPV.

M. LE MAIRE : Pour l'ensemble du groupe Talence en Transition. Très bien. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : NPPV.

M. le MAIRE : NPPV. Et donc pour Mme QUÉLIER, pareil ?

Mme RAMI : Pareil.

M. le MAIRE : Merci. Pour à l'unanimité pour les autres Conseillers Municipaux. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend obligatoire l'établissement d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal.

La communication de ces indemnités est ici présentée pour l'année 2024 en montant annuel brut.

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	5 322,58 €	
BALLIGAND	Isabelle Giselle	Conseillère municipale déléguée	6 926,59 €	301,60 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	1 794,13 €	
BESNARD	Vincent	Adjoint au Maire	15 457,26 €	419,75 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	1 794,13 €	
BONNIN	Jean Jacques	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
BONORON	Simone	Conseillère municipale	1 794,13 €	
CASTAGNERA	Danièle	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00 €	
CHABBAT	Chantal	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
CHADEBOST	Jacqueline	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
COLDEFY	Mathieu	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	1 794,13 €	
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	6 926,59 €	288,52 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
DUMONT	Maud	Conseillère municipale	1 519,08 €	
ERCHOUK	Salem	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
FABRE-TABOURIN	Frédérique	Adjointe au Maire	21 654,80 €	
FARGUES	Frederic	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 296,62 €	
GIRON	Charley	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
GRESLARD NEDE-LEC	Denise	Conseillère municipale	1 794,13 €	615,80 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	4 030,39 €	230,00 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	2 296,62 €	
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	6 926,59 €	
JEAN	Gérald	Conseiller municipal délégué	5 322,58 €	
JESTIN	Francois	Adjoint au Maire	21 654,80 €	
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	1 794,13 €	
JOYON	Mathieu	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	6 926,59 €	
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
MADRID	Isabel	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
MARTILY	Amilcar	Conseiller municipal	1 549,08 €	
MICOINE	Hélène	Conseillère municipale déléguée	6 926,59 €	
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	6 926,59 €	
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	175,04 €	
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	1 794,13 €	
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	1 794,13 €	
RONDEAU	Sophie	Adjointe au Maire	21 654,80 €	
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	175,04 €	
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	60 705,15 €	7 266,34 €
SALLET	Jeanne	Adjointe au Maire	21 654,80 €	
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
THOMAS-PITOT	Laetitia	Adjointe au Maire	15 457,26 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 4 – Conseils Participatifs de Quartier de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification

M. LE MAIRE : Oui, l'occasion d'avoir une pensée pour Mme Marie-Thérèse MORERE que beaucoup d'entre vous connaissaient qui est décédée à la fin de l'année 2024. Et donc, je vous propose la candidature de Mme Corinne LINDOULSI, qui est résidente donc de ce CPQ. Donc, puisque c'est quelqu'un qui avait été nommé par la majorité dans le cadre des Conseils participatifs de quartier. Corinne LINDOULSI, pour le nom que je vous donne aujourd'hui. Y a-t-il des questions ? Est-ce que je peux avoir vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : C'est NPPV.

M. LE MAIRE : NPPV. M. JOLIOT ?

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Pareil pour Mme QUÉLIER ? On va dire en sorte que sauf exception, vous votez comme Mme QUÉLIER.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose,

« Par délibération en date du 27 février 2023, vous avez procédé à la nomination des personnalités désignées par le Conseil Municipal au sein des 6 Conseils Participatifs de Quartier.

Madame Marie-Thérèse MORERE, du Conseil Participatif de Quartier Peylanne, Plume la Poule, désignée par la majorité, est décédée à la fin de l'année 2024. L'ensemble des membres de cette instance a été attristé d'apprendre la disparition de cette conseillère dont ils retiendront l'implication sans faille, mais aussi la disponibilité et surtout la gentillesse.

Il convient néanmoins de procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte des Conseils Participatifs de Quartier de Talence.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de Mme Corinne LINDOULSI pour le Conseil Participatif de Quartier Peylanne, Plume la Poule, sur proposition de la majorité municipale. »

PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY –
Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 5 – Convention d'objectifs Association Festival ODP #10 Édition 2025

M. LE MAIRE : Justement, l'occasion de cette délibération relativement importante, mais vous le savez non moins, non moins récurrente. Donc l'organisation du festival ODP Talence 2025, qui va se dérouler du 11 au 15 juin 2025 avec un certain nombre de têtes d'affiche et quelques surprises pour cette 10^{ème} édition de ce très beau festival qui fait la fierté de notre Ville. En tout cas, pour beaucoup d'entre nous ici, l'occasion de vous rappeler que non seulement le festival de l'an passé a eu un record absolu en matière de fréquentation : près de 40 000 personnes contre 30 000 pour l'édition 2023. Malgré, vous vous en souvenez, des conditions météorologiques, très compliquées. Je voudrais également vous rappeler que ce festival a permis de rapporter directement, indépendamment de la médiatisation de l'œuvre, 127 000 € en 2024. Ça, c'est le chèque total et c'est près de 50 % de plus que l'an dernier, puisque le chèque l'an passé avait été de 71 000 €. Je voudrais vous préciser que la partie ODP Kids, le « Matmut Ociane ODP Kids », a accueilli de son côté près de 3 200 enfants et 5 800 accompagnants. Je voudrais remercier nos partenaires, puisque pour la première fois cette année, en relation avec la délégation de Mme Jeanne SALLET, les enfants de l'ensemble des CM1 de la Ville de Talence avaient bénéficié avant tout le monde, le vendredi, d'une visite privative des installations de l'ODP Kids, l'occasion d'éteindre un feu, d'en connaître un peu plus sur les gestes notamment de premiers secours. Et de vous rappeler que dans le cadre de la convention, eh bien chaque CM2 de... tous les CM2 de la Ville sont formés par les pompiers, en uniforme, sur les gestes qui sauvent.

Donc, je vous propose avec beaucoup d'entrain et d'envie, de signer, en tout cas de m'autoriser, à signer cette présente convention d'objectifs, en vous précisant évidemment que la Ville s'associera pour un montant direct financier identique à celui des années précédentes, à savoir 90 000 €. Je rappelle que cette somme est versée au bénéfice de l'association

Festival ODP qui se situe à Talence et dont l'objet est de monter le festival, c'est-à-dire permettre le montage de tout ce qui est superstructure et donc l'organisation avant même toute vente de billets. Avez-vous des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, je voulais faire une remarque générale sur la convention. Alors, outre le fait, on vous l'a demandé plusieurs fois d'avoir des éléments un petit peu plus financiers. Là, vous avez mis dans la convention qu'on pouvait aller sur le JORF, le dépôt des comptes, enfin sur le... comment ça s'appelle, oui le JORF ? Le Journal Officiel où on peut avoir le dépôt des comptes. Or quand on va dessus, c'est à la page, alors, un, deux, trois, quatre. Il y a un lien internet. Et en fait, il n'y a rien comme informations.

M. LE MAIRE : Parce que ces bilans ne seront finalisés que début avril.

Mme RAMI : D'accord. Eh bien oui, mais normalement, il doit y avoir tous les autres comptes des années précédentes aussi. Donc, il y a... en fait, le, le lien que vous donnez, il est vide, il y a deux informations.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme RAMI : Une information de création et de modification.

M. LE MAIRE : OK. On changera les éléments.

Mme RAMI : Voilà. Donc ça veut dire qu'on manque d'éléments, puisqu'on vous demandait aussi, outre l'aspect financier des 90 000 € qui sont donnés à l'association, il y a pas mal de mises à disposition de personnels, de matériel et de salles. Chose qui n'est pas quantifiée financièrement et que j'espérais pouvoir trouver justement dans les comptes validés, sur le JORF et qu'on ne les trouve pas.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous les donner puisque vous nous l'aviez demandé et comme je suis vos questions, ce qui vous permettra de voter unanimement avec nous sur cette délibération. Sont valorisées 250 heures du service électrique en montage, démontage et il y a également de l'astreinte. 130 heures du service plomberie et de l'astreinte 8 heures par soir. 104 heures du service voirie et 4 heures par jour d'astreinte. 14 heures pour le service bâtiment. Et 120 heures pour le service manifestation. Ce qui correspond à une valeur de ressources humaines et de mise à disposition, donc de 16 412 € estimés pour l'édition. Question précise, réponse précise. Je vous en prie. Pas de demandes de prise de parole. Alors quels sont vos votes ?

Mme RAMI : Alors, il va y avoir des votes différenciés. Donc je vais me prononcer pour Christine QUÉLIER, ce sera un contre.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'elle souhaitait modifier son vote ? Enfin, justifier son vote de contre ?

Mme RAMI : Non, elle n'a pas eu le temps de me donner plus d'éléments dessus. Mais vous les connaissez ses arguments ?

M. LE MAIRE : Ah non, elle est maintenant Conseillère Départementale. Donc je me disais que peut-être que le SDIS. Ah non...

Mme RAMI : Non, je ne veux pas me prononcer pour elle. Moi, je vais m'abstenir. Monique aussi.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme DE MARCO. Très bien. M. PEYRELONGUE.

M. PEYRELONGUE : Alors pour Mme Pétra ROSAY ce sera une abstention et un pour, pour ce qui me concerne.

M. BIMBOIRE : Moi, je suis pour.

M. LE MAIRE : Et M. JOLIOT, vous vous abtenez. Les autres Conseillers Municipaux sont pour. Je vous en remercie. La délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'édition 2024 du festival ODP Talence a connu un beau succès avec un nombre de festivaliers plus important encore que sur les éditions précédentes. Comme chaque année, il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 10ème édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 11 au 15 juin 2025 au sein du Parc Peixotto.

Il est important de rappeler que ce festival, en plus de contribuer au rayonnement de notre ville permet de défendre une cause majeure. En effet, une partie des fonds du festival est reversée à l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

En 2025, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement. C'est l'objet de la présente convention.

En 2024, la convention accorde le versement d'une subvention de 90 000 €. C'est le même montant qui a été retenu pour cette année conformément à la délibération n°8 adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20/01/2025.

Cette édition sera par ailleurs identique à la précédente en matière d'activités proposées : l'ODP Kids avec de nombreux ateliers à destination des enfants (parcours pompiers, prévention des accidents domestiques, nouveaux partenariats avec les équipements culturels municipaux etc.), des événements gratuits accessibles à tous. Une soirée supplémentaire est toutefois ajoutée le 11/06/25 afin de célébrer les 10 ans du festival.

Pour poursuivre ce partenariat qui fait partie intégrante de Talence, je vous demande :

- D'approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention d'objectifs 2025 jointe à la présente, avec l'association Festival ODP. »

PAR 36 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

4 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 23 – Rapport égalité Femmes/Hommes 2024

M. LE MAIRE : Ah !

Mme HELBIG : Je vais parler fort.

M. LE MAIRE : Non, parce que pour les gens qui nous suivent en distanciel...

Mme HELBIG : Pardon. Merci. Donc le rapport égalité femmes/hommes pour l'année 2024. Donc cette année, comme les années précédentes, nous présentons à la fois des chiffres nationaux. Je vais vous les présenter rapidement. Et puis, les chiffres de la commune, je vous rappelle que pour les chiffres RH, il y a un petit décalage, et puis les actions qui ont été menées sur la commune pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Voilà. Alors, sur... Bon, très rapidement, je vous rappelle le cadre. C'est un principe constitutionnel depuis 1946. Et ce qui est intéressant dans ce rapport, c'est que ça nous permet quand même d'avoir une photographie, voilà, à un instant T, à la fois de ce qui se passe à la Mairie de Talence en tant qu'employeur, mais aussi en tant que... Je veux dire, instance culturelle qui va permettre aux populations de s'éclairer sur ces questions-là. Sur les données nationales, je vous renvoie au rapport au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui a été publié au mois de janvier. Il est très intéressant ce rapport, puisqu'il nous permet d'avoir une vision globale de la société française sur cette question. Le sous-titre est intéressant aussi, mais je pense que ça n'a échappé à personne. Nous sommes à l'heure de la polarisation et ce n'est pas qu'en France. Ce rapport met en avant trois incubateurs du sexisme en France, qui sont la famille, l'école, et le numérique, évidemment, qui accélèrent les discriminations. Quelques données rapidement qui sont intéressantes pour redonner du sens au travail que nous menons sur la commune de Talence.

Pas de recul, je ne vais pas toutes vous les donner. Mais enfin pas de recul des violences sexistes et sexuelles. On peut juste se réjouir du fait que les femmes portent plainte plus. Bon après la justice n'évolue pas aussi vite, mais en tout cas il y a une libération de la parole. On a quand même une idée assez ancrée : 37 % des hommes considèrent que le féminisme menace leur place. Donc on est vraiment quand même sur une idée qu'il y a une lutte entre les hommes et les femmes, alors que le féminisme c'est juste un humanisme, voilà. C'est juste permettre à la moitié de l'humanité, de vivre en étant respectée. Et avec... et en respectant ses droits. Ce qui peut être inquiétant quand même, c'est qu'on a une jeunesse, finalement certainement avec l'incubateur numérique, qui, vraiment, se... s'écarte... Enfin, les jeunes femmes et les jeunes hommes s'écartent. Et on a toujours cette idée chez nos jeunes qu'il y a une répartition extrêmement genrée des missions, de la place qu'on doit occuper dans la société. Et ça, ce n'est pas forcément réjouissant. Les élections aux États-Unis nous ont montré que les jeunes hommes ne veulent pas de l'égalité ou en tout cas en sont très inquiets, et sont capables d'avoir un vote qui ne va pas dans le sens du progrès. Sur les données RH, je vais laisser la parole à notre élue aux Ressources Humaines Laetitia PITOT pour qu'elle vous présente les chiffres.

Mme THOMAS-PITOT : Merci, ma chère collègue. Mes chers collègues, donc je vais vous parler de tout... des données RH effectivement de notre collectivité et des points... d'un point

de vigilance qu'on a voulu présenter ce soir au Conseil. Alors déjà les données RSU, ce sont des données issues de l'année 2023. Ce décalage que vous avez l'habitude maintenant est imposé par le CDG qui a un outil commun à toutes les collectivités. Alors cet index c'est une nouvelle obligation des collectivités territoriales. On est dans une logique d'alignement avec le secteur privé qui doit le faire depuis quelques années maintenant. Donc il a été publié, bien évidemment sur le site de la Ville et transmis à la Préfecture fin 2024. Vous constaterez que nous avons un score global excellent, avec trois très bons critères : la représentation des femmes est bien présente parmi les hautes rémunérations de la collectivité. Le taux de promotion de grades entre les hommes et les femmes est assez égalitaire, quel que soit le sexe et donc ça, c'est également un élément très positif. Et il y a une absence d'écart de rémunérations entre les hommes et les femmes chez les agents contractuels. Donc le point de vigilance vous l'aurez compris, c'est un écart concernant plus les fonctionnaires avec un écart de rémunérations on va dire plus important chez les fonctionnaires avec un score de 46,52. Il était donc important pour nous de vous expliquer cet écart et de l'analyser un petit peu plus en détail que seulement sur le rapport. Parce que... voilà. On voulait vous le traduire. Revenons quand même sur ce rapport d'égalité. L'avantage c'est un premier rapport. Donc il nous permettra l'année prochaine de pouvoir faire un comparatif pour nous. C'est un premier rapport. Donc, il nous permettra l'année prochaine de pouvoir faire un comparatif, ce que nous ne pouvons pas vous donner cette année. Et l'objectif pour la collectivité, c'est ce que nous avons décidé, c'est que comme ce rapport ne prend pas en compte les chiffres du CCAS, l'année prochaine on fera le choix de les intégrer avec la nouvelle équipe en place au sein du service des Ressources Humaines. Concernant donc les rémunérations, il y a une évolution progressive favorable, avec l'exemple des contractuels comme je vous le disais précédemment, pour lesquels l'écart de rémunération est moindre, la Ville ayant un peu plus de maîtrise concernant ces rémunérations.

On n'est pas liés à des grades et des avancements de grades, etc. Et l'autre point positif pour les contractuels, c'est la lutte contre la précarité, la proportion équivalente de CDI par rapport aux CDD, chez les hommes et les femmes. En effet, pour vous donner un exemple, nous avons décidé, avec M. le Maire, cette année, de « cédéiser » un grand nombre d'agents et surtout, là je vais sur la partie « temps de travail », plusieurs catégories professionnelles, notamment les ATSEM dans notre collectivité, certaines remplaçantes n'étaient pas en CDI, nous avons basculé également en CDI un bon nombre de ces agents. Concernant... l'amorce d'évolution de la répartition par filière. Ce qu'on peut voir quand même, c'est que sur la filière technique, on arrive à une égalité, avec presque autant d'hommes et de femmes, alors qu'on était il y a quelques années avec une filière technique très masculine. Là où on doit travailler, c'est sur la partie sociale, ce sont des postes tels que dans les écoles... dans les écoles où là, avec notre politique de marque employeur, on va pouvoir jouer pour inciter des candidatures masculines dans ce domaine. Bien évidemment, c'est le manque de candidatures qui fait qu'aujourd'hui, nous n'avons pas d'hommes sur cette filière. On voit que la filière « Animation », qui peut être sur un même domaine, a une plus importante proportion d'hommes. Sur le temps de travail, donc il y a un chantier RH qui est en cours qui vise à apporter plus de souplesse et une amélioration de l'articulation « vie privée et vie professionnelle » et qui elle, clairement, va être un point favorable pour les femmes quand on

sait et qu'on voit le... le... juste avant Fabienne l'expliquait, la proportion des tâches du féminin et du masculin au sein des foyers qui n'est pas encore complètement égalitaire. On a aussi mis en place le télétravail qui est une réussite au sein de notre collectivité et ça aussi, ça permet aussi de travailler sur cette égalité hommes/femmes. Projets RH en mode participatif. Il y a des projets qui sont menés, différents projets qui sont menés dans des groupes de travail et on veille, en tout cas le service des Ressources Humaines veille à cette représentation des femmes, qu'elle soit assurée au sein de ces groupes de travail. Et il y a un point de vigilance, notamment avec le projet PHARE, peut-être que vous en avez entendu parler où sur 15 volontaires, nous avons seulement un seul homme. Je vais redonner la parole à ma collègue Fabienne pour le reste des actions menées sur le territoire. Merci.

Mme HELBIG : Merci, Laetitia. Donc nous revenons sur les actions que nous avons menées sur l'année 2024. Donc nous avons eu, pour commencer, le 8 mars un spectacle « HYPATIE EST EPATANTE » qui a permis de recevoir un public familial, qui... un spectacle, enfin une conférence théâtrale dessinée... enfin voilà, avec un objet culturel hybride qui a permis d'aborder la question de la place des femmes dans les sciences, ce qui rejoint aussi la politique culturelle globale de la Ville qui veut faire de Talence une Ville des sciences. C'est une entrée importante, parce qu'il y a une véritable problématique, ce sont les sciences, c'est le numérique. Les femmes sont sous-représentées dans ces domaines. Or ce sont ces domaines qui sont en train de conditionner la Ville et notre vie de demain.

Nous avons mené aussi, dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité, mais ça, c'est une sensibilisation qui se fait toute l'année, au Dôme, grâce à un outil que nous avons porté en 2021, la distribution du violentomètre, dans une action, le sac à baguette. Et aujourd'hui, nous utilisons cet outil. Nous avons eu deux bâches qui ont été déployées sur la commune.

L'une, qui d'ailleurs s'y trouve toujours sur le Dôme et des Ecocups qui ont été réalisés par le café du Dôme qui sont distribués et qui permettent à chacun, chacune de se positionner sur cet outil qui permet d'évaluer, je vous le rappelle, la toxicité d'une relation amoureuse.

Autre action dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, toujours dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité. Nous avons eu une intervention assez innovante au lycée Victor Louis avec une psychologue et une infirmière du CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles). C'était intéressant d'entrer par la question des auteurs. Parce que l'on parle beaucoup évidemment des victimes de violences sexistes et sexuelles, mais il est important pour bien... pour bien entrer dans cette question et lutter contre ces violences, de prendre aussi le point de vue des auteurs. Et c'était très intéressant, les lycéens, j'ai assisté à la séance, au lycée Victor Louis, les lycéens ont investi ce dialogue de manière très intéressante. Évidemment, on a questionné les stéréotypes et, donc qui sont à l'origine des violences sexuelles. Et cette discussion a été très respectueuse, d'une manière très libre. C'était vraiment très intéressant. Et nous avons bien vu que cette entrée par la question de l'auteur avait surpris les lycéens.

Toujours en tirant un petit peu ce fil rouge de « Et pourquoi ne parle-t-on pas des hommes ? ». Donc comme nous avons essayé l'entrée par les auteurs de violence, nous avons mis en

place aussi, un groupe de parole pour hommes qui a été proposé dans le cadre de la Quinzaine. Donc c'était un temps de parole non mixte, donc, proposé par l'association « Nous sommes », qui organise des cercles d'écoute à destination des hommes qui souhaitent trouver un espace de dialogue bienveillant pour questionner les masculinités, l'impact des injonctions viriles et leur place dans leur rôle dans la lutte féministe. Parce que des fois, c'est un petit peu compliqué. Ça s'est plutôt bien passé et nous allons certainement, très certainement, reproduire ce type de cercles de paroles pour hommes, dans le cadre du café du Dôme. Nous allons commencer par une occurrence trimestrielle. Parce que l'intérêt de ces cercles de parole, ce n'est pas qu'ils soient exceptionnels, c'est qu'ils reviennent régulièrement. Parce que d'abord, ça permet à certains hommes de revenir régulièrement, parce que les thématiques sont variées. Et puis, ça ouvre la possibilité, parce qu'il faut que ça soit des cercles un petit peu étroits. Ça permet de toucher plus d'hommes. Je ne pouvais pas terminer cette présentation, enfin ce n'est pas tout à fait terminé, mais je ne pouvais pas parler de l'égalité femmes/hommes sur la commune de Talence sans rappeler que nous avons une égale attention sur la santé des femmes et celles des hommes, puisque deux mois consécutifs sont consacrés à la question des cancers plutôt féminins dans le cadre « d'Octobre Rose » et les cancers plutôt masculins, dans le cadre de « Movember », donc avec notre château qui se pare des couleurs de ces mois. Et enfin, parce que j'en suis très contente, ça a été abordé dans le cadre de la politique RH, c'est la formation qui a été dispensée le jeudi 12 décembre, sur justement la formation, la prévention des violences sexistes et sexuelles, qui a touché le Directeur Général des Services, les Directeurs et Directrices. Donc en fait, on a eu l'ensemble des personnels de direction et c'était très important qu'on touche les cadres, parce que ce sont eux qui, effectivement, vont accompagner le déploiement de cette politique. Et le Centre National d'Information sur le droit des femmes et des familles, donc, a proposé cette journée d'information/sensibilisation qui permet d'identifier différentes formes de sexisme, comprendre les mécanismes et les effets du sexisme, connaître le cadre légal, parce que c'est un délit, voilà le sexisme.

Et savoir identifier les situations et savoir réagir en termes justement de gestion d'équipe. Cette formation, ces formations en direction des personnels de la Mairie, a vocation à se poursuivre dans le temps et l'idée, ce serait qu'en 2025, nous puissions... justement nous parlions tout à l'heure des personnels ATSEM, la déployer auprès des ATSEM, puisque ce sont ces personnels qui sont en contact avec la petite enfance et donc que c'est là aussi qu'il faut qu'on travaille dans le lien avec les enfants. Voilà. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci à toutes les deux. Je vais maintenant laisser le débat ou les questions se poser. Mme GRESLARD-NEDELEC.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, juste une information sur... Alors la présentation, c'est vrai que c'est très différent de celle de l'an dernier. Donc si c'est la même dans les années à venir, ce sera plus facile, en tous les cas pour faire des comparaisons. Parce que ce qui est intéressant, c'est de voir justement l'évolution, avec ce qui est mis en place par la Ville. Et on y est attentifs. Alors moi j'ai juste une question sur le nombre d'agents de la Ville. On est passé de l'an dernier de 561 à 624 agents. Je voudrais savoir quelle est la cause de cette

augmentation de personnel, d'agents non contractuels. Alors, est-ce que c'est un nombre de postes ouverts plus importants ? Est-ce que c'est dû à...

Mme HELBIG : Vous êtes sur quelle page ?

M. LE MAIRE : Ce que je vous propose c'est de prendre toutes vos questions et comme ça, après, je pourrai vous répondre.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Voilà ! Et juste... Alors, j'ai juste regardé un petit peu sur les taux, puisque j'avais posé cette question l'an dernier sur les taux de maladies, les taux d'accidents. Voilà, je souligne que les taux de maladie restent à peu près identiques. Donc, savoir s'il y a des choses qui sont engagées sur ce sujet. Alors que, si on rapporte aux nombres qui sont annoncés en nombre de personnels, les accidents du travail ont, eux, diminué en pourcentage. Mais mon collègue a d'autres observations à vous communiquer.

M. LE MAIRE : Alors, M. le Sénateur, tout d'abord.

M. CAZABONNE : Oui, oui, parce qu'il y a le sujet qui me passionne toujours. Alors, j'ai vu October, donc je pense qu'on parlait de « Men and Women » après, Novembre, on parlait d'hommes et femmes. C'est ça ? Bon. Satisfait de voir cette égalité.

M. BIMBOIRE : Bien, merci. Donc, en duo avec Denise, effectivement, au niveau du groupe, on a étudié le document. Il s'avère que l'on considère que la situation de l'égalité femmes/hommes à Talence en 2024 présente un bilan qui est contrasté avec des avancées significatives, mais aussi des défis persistants. L'analyse de la situation peut être divisée en deux parties. C'est dans les documents, les ressources humaines RH et les politiques publiques locales. D'abord, je signale qu'il est important d'avoir le nombre d'emplois permanents et des non permanents, c'est dans les documents. Et comme l'a dit Denise, ce serait bien d'avoir toujours les mêmes documents, de façon à pouvoir faire des comparaisons pertinentes.

Concernant la répartition des effectifs, les données révèlent une répartition qui est genrée, des métiers, avec une forte concentration des femmes dans les secteurs du social, de l'administratif et de la culture. Tandis que les hommes sont majoritairement dans la Police Municipale et le sport, voire les filières techniques. Cette ségrégation professionnelle est un enjeu majeur, car le... il perpétue les stéréotypes et les inégalités. Concernant les carrières et la titularisation, la progression de carrières des femmes est en progrès, avec plus de femmes que d'hommes ayant bénéficié d'une évolution de carrière en 2023. Cependant, la féminisation des postes de direction reste un objet à atteindre, notamment dans la catégorie A. Concernant les formations et organisations du travail, et malgré les informations page 16, d'accord, à l'alinéa « Politique RH de gestion et du temps », des informations sur les offres de formation et la gestion du temps de travail sont manquantes dans les données fournies. Il serait important d'analyser ces aspects, pour évaluer si les femmes ont les mêmes opportunités de développement professionnel que les hommes et si l'organisation du travail favorise l'équilibre vie privée/vie professionnelle pour les deux sexes. Concernant la rémunération : la lutte contre les inégalités salariales est un enjeu crucial, car des écarts de

salaire persistent, notamment dans les catégories B et C. Des mesures doivent être prises pour garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, à travail égal. Mais comme indiqué dans le document, page 15, sur la rémunération des emplois permanents qui est calculée au vu du nombre d'agents et non des équivalents temps plein. D'accord ? Donc, il y a forcément des différences de rémunération. La question peut se poser : peut-on considérer que si la quotité était la même, les salaires seraient identiques ? Des mesures ont été prises pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes. Notamment, la formation des agents, il est essentiel de poursuivre ces efforts et de mettre en place des dispositifs de signalement et de soutien pour les victimes. En deuxièmement, sur la politique publique locale, sur la sensibilisation et l'éducation, la Ville de Talence mène des actions de sensibilisation et d'éducation à l'égalité hommes/femmes, telles que des conférences, des formations, des expositions. Ces initiatives sont pertinentes pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les stéréotypes. Concernant, les violences sexistes et sexuelles : plusieurs initiatives ont été mises en place pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, notamment le violentomètre pour sensibiliser aux violences conjugales. Il est crucial de renforcer ces actions et d'offrir un accompagnement adapté aux victimes. Y a-t-il des initiatives prévues 2025-2026 ? Concernant l'égalité dans le sport et l'espace public : des efforts sont déployés pour développer l'égalité dans le sport et l'espace public, notamment en conditionnant les subventions aux associations sportives, à leur engagement pour le sport féminin et la lutte contre les discriminations. L'initiative, entre autres, de « Mon quartier vu au féminin », est une démarche intéressante pour évaluer les besoins des femmes dans l'espace public et adapter les politiques en conséquence. Y a-t-il eu au niveau de l'ADEM, des signalements en 2024 ou avant. Sur l'accompagnement juridique, l'accès au droit est facilité, grâce à des organismes comme le CIDFF et le défenseur des droits. Il est important de renforcer l'information et l'accompagnement juridique pour les femmes victimes de discrimination ou de violence. Quelques points clés : disparité dans certains métiers, la ségrégation professionnelle persiste, avec une forte concentration de femmes dans certains secteurs et une faible présence dans l'autre, je l'ai déjà signalé.

Progression de carrière : des progrès ont été réalisés dans la progression de carrière des femmes, mais des efforts restent à faire pour atteindre la parité dans les postes de direction. Troisièmement : action locale pour l'égalité. La Ville de Talence mène des actions variées pour promouvoir l'égalité femmes / hommes, notamment dans la prévention des violences et l'aménagement de l'espace public. Et enfin, engagement associatif et sportif : les associations jouent un rôle important dans la promotion de l'égalité et notamment dans le sport. Quelques points de vigilance et perspectives : renforcement des politiques publiques. Le départ de la responsable de l'égalité a entraîné un ralentissement des actions construites ou coconstruites entre autres, avec les établissements scolaires, les partenaires associatifs, institutionnels, voire municipaux. Il est essentiel de redynamiser les politiques publiques en matière d'égalité femmes/hommes. Où en sommes-nous avec l'arrivée de la nouvelle remplaçante de juin, disons, à décembre 2024 ? Également, un autre point : pérennisation des dispositifs ; le suivi et l'évaluation des actions de sensibilisation sont essentiels pour garantir leur impact à long terme.

En conclusion, je dirais que la situation de l'égalité femmes/hommes à Talence en 2024 est en marche. A certains égards, mais des défis importants subsistent. Il est essentiel de renforcer les politiques publiques, de pérenniser les dispositifs existants et de lutter contre les inégalités salariales et la ségrégation professionnelle pour garantir une égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole pour les questions ? Je n'en vois pas. Je vais peut-être laisser Fabienne, peut-être répondre sur les premières questions, puis après Laetitia sur la partie « Effectifs ».

Mme HELBIG : Alors sur les chiffres, il me semble que Laetitia a été claire. C'est-à-dire qu'effectivement, on a la présentation qui a évolué. Après, il y a des chiffres dans le rapport. On va rester sur ce modèle-là. Ensuite, sur l'accompagnement juridique, effectivement, dans le rapport, pas dans cette présentation-là, mais dans le rapport complet, vous avez les chiffres, effectivement, il y a le Défenseur des droits au Dôme. On a un accompagnement juridique. Après, il reste quand même, cependant, que ce n'est pas forcément... On aimerait qu'il y en ait plus, enfin qui viennent. Il y a des femmes qui viennent voir, pour justement parler des violences qu'elles subissent dans leur couple et des stratégies qu'elles peuvent mettre en œuvre pour sortir de ces situations-là. On n'a pas d'association domiciliée à Talence qui accompagne les femmes. Bon, après il y en a, à proximité, à Pessac, qui accompagnent, en tout cas, les parcours. Mais enfin, en proximité, on a ce qu'il faut, de toute façon, après, on les oriente. Et enfin, je pense que sur le référent égalité femmes/hommes, c'est ça, si j'ai bien compris votre question, là en revanche, je n'ai pas de réponse. Donc je vais peut-être laisser... ou vous reformulez votre question, parce que je ne suis pas sûre d'avoir compris en fait votre question.

M. LE MAIRE : Oui, c'était le départ de qui, parce que je n'ai pas bien compris le départ de qui, on n'avait pas remplacé en fait. Parce que pour moi, je n'ai pas de départ. Ah oui, d'accord. Et donc elle a été remplacée de toute façon.

M. BIMBOIRE : Elle a été remplacée.

M. LE MAIRE : Voilà. Oui, la remplaçante est dans cette salle d'ailleurs. Tout va bien. Depuis, tout va bien, elle est là. Comme dans n'importe quel... Alors, je ne vais pas lui donner la parole, mais peut-être qu'on pourra vous apporter les questions comment, etc. Un temps de latence, c'est toujours un peu compliqué. Et puis oui, c'est un temps de... le temps de recrutement, etc. donc le poste... Donc voilà après il faut reprendre le poste, refaire... Après, les départs sont aussi l'occasion de pouvoir apporter une nouvelle sensibilité ou de nouvelles actions. Parce que comme l'a dit tout à l'heure Fabienne, il n'y a pas de... Il n'y a pas des choses qui sont gravées dans le marbre. Donc, peut-être revenir sur votre question. Je voulais juste conclure d'abord en vous remerciant pour ce débat. Sur la forme, on va essayer... Tu voulais dire quelque chose vas-y Laetitia.

Mme THOMAS-PITOT : Oui, je voulais répondre quand même sur les données. Donc, on vous confirme qu'elles ont vocation à être comparées. Donc, on se basera sur les données évoquées ce jour, pour l'année prochaine. Je ne l'ai pas précisé dans le PowerPoint, mais

c'était écrit. Il y a bien une lutte. Il y a bien une procédure de lutte contre le harcèlement moral, sexuel, les agissements sexistes au sein de notre collectivité. Il y a deux... On mène deux actions d'ailleurs. Une action de prévention au quotidien avec nos agents, mais aussi une procédure avec des fiches « Signalement » qui existent. Sur la féminisation des filières, on est bien d'accord et c'est pour ça que j'ai voulu le souligner dans le PowerPoint, c'est quelque chose sur lequel on doit travailler. Mais sur les filières techniques, on voit quand même une nette amélioration. Et si on... si on avait pu prendre les données de 2024, on aurait vu que ça continue à évoluer. Enfin, sur le point, sur les rémunérations que vous avez soulevées, il y a de plus en plus de cadres féminins. Et donc, il y a une évolution sur ça. Après, on est sur... Il faut se dire que les catégories, ce n'est pas très parlant dans... on va dire dans la fonction publique, j'ai envie de dire. Parce qu'il y a de tels cadres... enfin de telles catégories, etc., d'évolution de grades, d'évolution de... Donc en fait, sur une même catégorie, il y a une multiplicité tellement importante de grades, etc. que c'est difficile. Un poste, un même poste, il y a cette garantie qui le permet grâce à la fonction publique déjà. Mais voilà, il faut se dire ça. Il suffit qu'il y ait de jeunes cadres féminines. Forcément, elles vont avoir... de catégorie A, elles vont avoir une rémunération qui va être inférieure à celle des cadres masculins qui sont dans la collectivité depuis une dizaine, une quinzaine d'années. Voilà ! Ça s'explique aussi par ça, si on rentre plus dans le détail. Voilà. Pour vous éclairer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'abord sur la forme, je voulais qu'on revienne dessus. On avait longuement échangé. La loi nous impose un certain nombre de choses. Je trouve que ce rapport, dans la forme, comprend beaucoup de choses. Et donc, moi je voulais vraiment remercier les personnes qui ont contribué et aujourd'hui nos deux oratrices. Nous n'avons pas été très équitables dans le temps de parole. Puisque deux femmes seulement ont parlé, donc je vais faire un tiers.

Je trouve que... et surtout, ce rapport-là et ces éléments de présentation, ne sont que l'illustration... on est passé assez vite sur une multitude d'actions et moi, j'insiste là-dessus, de décloisonner simplement des services ou des élus qui en sont en charge. L'idée c'est d'irriguer l'ensemble des politiques publiques de la Ville. On parlait tout à l'heure, par exemple, des cours d'école. C'est par exemple quelque chose que l'on fait dans le cadre de la requalification des cours d'école. Il y a plein d'autres choses dont on pourrait parler. Sur le fond, moi je veux retenir quand même une action très engagée de notre part sur... depuis le... notamment depuis le début de cette mandature, pour aller plus loin dans le nombre d'actions, puis de s'adapter aussi à des contraintes un peu plus importantes. On a quand même aussi commencé le mandat dans des conditions très difficiles, notamment le Covid, avec aussi des situations, aussi de promiscuité dans les appartements qui renforçaient également très fortement les violences faites aux femmes. Je veux aussi retenir l'exemplarité interne. Les chiffres qui vous sont donnés ne sont pas des auto-notations. Obtenir le maximum de points sur 3 des 4 critères, ça veut dire qu'il y a un travail de fond qui est engagé. Je voudrais dire aussi que, on parle et c'est un peu la conclusion aussi de Fabienne tout à l'heure. C'est aussi la parité. Je voudrais aussi rappeler qu'aujourd'hui, dans les fonctions de direction, il y a des obligations de parité. Ce qui fait d'ailleurs que la situation que connaissait mon prédécesseur Alain, avec 80 % d'encadrement féminin aux postes de catégorie A en

l'occurrence de DGA, ne serait plus possible aujourd'hui puisque je vous en soumetts que la loi nous fait l'obligation de... C'est toujours un peu dommage. Je trouve, eh bien justement de toujours tout contraindre, à travers des choses qui peuvent avoir de bons éléments au départ, mais qui finalement sont un peu contre-productifs sur la fin. En tout cas, l'occasion de remercier tous les services présents ce soir ou celles et ceux qui nous accompagnent, les associations, qui nous accompagnent également dans ce... Ce... cette chose-là. Il n'y a effectivement pas forcément d'associations spécifiquement talençaises, mais je pense que l'ensemble des associations présentes sur le quartier, tu as parlé David de « mon quartier vu au féminin », par exemple, qui est fait dans le quartier de Thouars et donc qui nous a permis aussi de faire des choses spécifiques à Thouars. Répondre à la question que tu posais, que vous posiez Denise sur la partie « maladie et accidents », c'est un travail au long cours qui est mené, à la fois sur des éléments qui nous permettent aussi de participer depuis maintenant six ans, si je ne dis pas de bêtises à la prise en charge de la mutuelle, de manière aussi à prévenir, et puis évidemment l'action volontariste que nous avons votée ensemble, notamment pour proposer à chaque agent depuis le 1^{er} janvier 2025 des éléments de cotisation pour la prévoyance, bien au-delà de ce que nous oblige la loi, de manière à ce que quand la maladie est là, parce qu'on ne peut pas toujours l'éviter, eh bien qu'on puisse aussi garantir un retour à l'emploi et une protection de l'agent. L'occasion, aussi de... Laetitia l'a rappelé, de rappeler aussi les renforts que l'on a mis sur le service des Ressources Humaines, spécifiquement, là aussi chargé, en dehors du seul service qui s'en occupe, de pouvoir effectivement avoir cette vision homogène entre la Ville et le CCAS d'une part et puis aussi dans toutes les actions. Ça vaut aussi dans les groupes de travail qui sont menés. C'est quelque chose qui n'est pas forcément spécifiquement identifié, mais qui est dans le cœur de toutes les actions.

Je voudrais aussi mettre en lien de ce rapport un élément qu'on a eu souvent l'occasion de regretter aussi. C'est la... la trop grosse absence des femmes dans les carrières scientifiques. Et notamment le décrochage que l'on peut observer entre les filières avant le baccalauréat et la représentation après. C'est aussi l'occasion de mettre en avant un certain nombre de projets. On a eu l'occasion d'en parler. Pas forcément toujours en étant d'accord. C'est le cas, par exemple, du planétarium, que l'on souhaite ouvrir et qui va nous permettre justement de pouvoir irriguer dès le plus jeune âge sur la formidable opportunité que l'on peut avoir de parler de sciences avec les femmes et les hommes. Merci, en tout cas, pour tout travail qui a été mené. C'est une vraie fierté et...

Eh bien, je vous propose qu'on vous réponde... À quelle question je n'ai pas répondu ?

M. BIMBOIRE : Par rapport à l'ADEM, s'il y avait eu des signalements et comment cela est suivi par rapport à la Mairie ?

M. LE MAIRE : Alors l'ADEM, je ... qu'est-ce que vous appelez « signalements » ?

M. BIMBOIRE : Oui, non, c'est au niveau du sport, quand je vois le nombre de sections, je me dis qu'effectivement, quel est...

M. LE MAIRE : Alors je rappelle que le service des sports mène depuis de nombreuses années, maintenant des incitations pour la pratique du sport au féminin, dans chacune de ces sections. Après, on reste avec des associations. Alors, on pourrait imaginer peut-être une variabilité des subventions, mais voilà. Le... Bon, ça reste quand même des associations qui sont quand même libres d'organiser, mais par contre, il y a quand même le sport féminin, si vous êtes allé dans les vestiaires, il y a aussi des choses qui sont faites pour aussi promouvoir l'égalité.

M. BIMBOIRE : Excusez-moi, je pense qu'on ne s'est pas compris. Bien évidemment, puisque je suis effectivement certaines sections. Ce n'est pas ça. C'était dans le cadre du harcèlement au vu du nombre de sections sportives. C'était de savoir comment effectivement... est-ce que d'abord il y avait eu des signalements dans les sections ou pas et comment c'est suivi par la mairie.

M. LE MAIRE : Alors, pas à ma connaissance et de toute façon, s'il devait y avoir ce genre de signalement, une association reste de toute façon autonome. La Ville elle peut la subventionner, mais si jamais il y a un signalement, après, ce sont les services de justice qui doivent s'en occuper. Et la Ville... mais c'est la responsabilité première de l'association de s'en occuper. Nous, on s'occupe des jeunes très directement, mais il y a quand même le lien qui est fait avec les associations. Allez, je vous propose de prendre le vote.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pardon, M. le Maire. Juste une minute. Je n'ai pas eu de réponse quant à l'augmentation du nombre de personnels. Est-ce que d'une année sur l'autre est-ce que ça... plus 63 personnes dans les emplois permanents ? Ça fait...

M. LE MAIRE : Nous avons beaucoup renforcé les effectifs, mais ce nombre me paraît surdimensionné. Je vais demander qu'on vous réponde.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, ça fait presque 11 % d'augmentation. C'est peut-être une coquille dans les chiffres.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas impossible. Donc on vous répondra là-dessus.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci.

M. LE MAIRE : Sachant que les données que l'on a sont souvent issues du CDG. Donc on va regarder et vous répondre sur cet écart réel.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous propose de prendre acte. Donc c'est ça votre vote. Quels sont vos votes ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Egalité et à la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

PAR 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 6 – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025

M. JESTIN : M. le Maire, mes chers collègues. Je vais peut-être rééquilibrer le temps de parole de la délibération précédente. Donc pour vous présenter ces orientations budgétaires qui, vous le savez, nécessitent un débat en Conseil Municipal conformément au CGCT. Et puis à l'issue de ce débat, nous voterons... à l'issue de ce débat... à l'issue de ce débat, nous voterons sur le principe que le débat a eu lieu. Uniquement là-dessus. Pardon, je vais m'organiser. Et je vais vous mettre de la lumière. Alors cette délibération que je crois que l'on met depuis plusieurs années maintenant, cette première diapositive, avec un cadre inédit pour l'élaboration d'un budget a encore plus de valeur pour cet exercice, puisque vous le savez, nous sommes dans une situation de flou depuis plusieurs mois autour des questions du budget de l'État. Et il m'a semblé peut-être intéressant ce soir de vous résumer l'état d'esprit dans lequel nous avons présenté et préparé ce document. Nous avons eu l'occasion, puisque j'avais réuni les responsables de groupes politiques d'en parler également. Il me semblait peut-être intéressant ce soir de vous indiquer l'état d'esprit dans lequel nous avons travaillé sur ces questions-là. Je l'ai résumé au travers de trois mots qui sont : la prudence, la préservation et l'ambition. Alors, permettez-moi juste de les développer rapidement.

La prudence, parce que nous sommes évidemment dans un contexte particulièrement flou et muable au fur et à mesure, à la fois par ce qu'il nous arrive de l'État. Et donc, nous avons aujourd'hui beaucoup d'incertitudes et les certitudes que nous pouvons avoir, elles ne sont en général pas de très longue date. Il a donc fallu prendre un certain nombre de décisions et nous allons continuer à porter des attentions sur un certain nombre de chapitres, évidemment, le chapitre des charges générales, tout ce qui peut être l'énergie, les fluides, etc., qui reste un secteur qui nous préoccupe. Évidemment, la question des Ressources Humaines. Et aujourd'hui, nous devons nous poser des questions à chaque fois s'il est nécessaire de recruter, d'embaucher, etc.

Et puis, nous avons également, en liaison, avec l'ensemble des élus et le Maire, pris la décision d'amender quelques projets, parfois de rebouger quelques calendriers, de manière à se garder et continuer à avoir des marges de manœuvre importantes. Je ne l'ai pas fait, mais je voudrais le faire. Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des élus, l'ensemble des services et plus particulièrement le service « Finances ». Parce que cette préparation budgétaire est assez inédite. D'abord, c'est la plus longue que nous ayons eue depuis le début du mandat, puisqu'on arrive assez tard, compte tenu du contexte. Et ce n'était pas forcément quelque chose de simple à mener.

Le deuxième mot que j'ai employé tout à l'heure, c'était préserver. Et c'est à la fois préserver notre épargne. Et on aura l'occasion d'y revenir quand je vous présenterai l'ensemble des chiffres. Mais également préserver tout le tissu social et économique de la Ville. Et donc, nous avons pris la décision au Conseil précédent de maintenir à équivalence le montant de l'ensemble de ces subventions. Il me semble que c'était un élément particulièrement important. Et puis, dans le cadre de cette préparation également, c'est la préservation du pouvoir d'achat. Et je vous l'annonce, ce n'est pas un grand *teasing*, mais nous n'augmenterons pas à nouveau les taux d'imposition et nous resterons dans des tarifs qui resteront maîtrisés.

Et puis, c'est l'ambition. L'ambition à travers un projet d'investissement qui reste ambitieux. Et nous pensons qu'il faut qu'il reste ambitieux, à la fois parce que c'est le principe qui nous permettra aussi de soutenir l'économie locale et notre pays, on en a bien besoin, et puis de continuer à développer Talence, parce que c'est notre responsabilité et c'est la raison pour laquelle nous avons été élus. Voilà. Il me semblait que ces quelques mots étaient peut-être importants pour démarrer.

Alors, le contexte dans lequel nous nous trouvons, comme à mon habitude, je vais être assez rapide sur la partie plus nationale. Une croissance pas très élevée, une inflation qui a diminué et des taux intérêts qui sont en baisse légère. On verra si les choses continuent à évoluer dans ce sens-là, dans les mois et années à venir. Des ratios budgétaires qui continuent à se détériorer. Un déficit public global qui devrait encore représenter près de 6 % sur le PIB 2025. Le gouvernement a annoncé, je crois, son ambition de se rapprocher des 5,4. Une dette publique qui dépasse désormais 3 milliards... 3 200 milliards, pardon, d'euros et 110 % du PIB. Un bref rappel, mais là aussi, très court, vous connaissez ça par cœur. La censure du gouvernement en décembre 2024, qui a amené à un vote de loi spéciale qui prévoyait de permettre à l'État de continuer à fonctionner et puis très récemment une nouvelle loi de Finances adoptée le 6 février dernier par le gouvernement actuel, qui nous donne un certain nombre d'indications, même si nous sommes toujours en attente des décrets d'application pour bien être sûrs de la réalité de ce que cela va représenter pour nous. D'abord, vous le savez, la mise en place d'un fonds de réserve. À ce jour, à notre connais... alors qu'il y a le doux nom de DILICO maintenant, Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales et des collectivités locales, d'où son petit nom, donc DILICO. Si nos informations sont bonnes, compte tenu à la fois du revenu par habitant sur la Ville et également du potentiel fiscal, nous serions plutôt épargnés, puisque les sommes qui nous ont été communiquées jusqu'à présent, mais je reste prudent, ça fait partie des trois mots que j'ai employés, devraient être un fonds de réserve à hauteur de 5 000 €, nous concernant. Cela aurait pu être plus difficile.

Concernant les dotations de soutien de l'État et les quatre principales enveloppes de soutien à l'investissement public local, devraient être reconduites en 2025, avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique. Par ailleurs, pour autant, une diminution sensible du Fonds vert pour cette année qui nous laisse entrevoir de potentielles recettes en diminution. Ce qui est a priori acté pour nous sur 2025 et nous avons retenu, comme hypothèse de ce rapport d'orientation budgétaire, c'est un coefficient, pardon, de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1,7 %. Des modalités de calcul des dotations identiques aux années précédentes avec un léger abondement de la DGF en faveur des enveloppes de péréquation. Une augmentation progressive du taux de cotisation de la CNRACL de trois points par an, pour les quatre prochaines années qui est la principale mesure d'impact nous concernant, avec des montants qui sont importants. Et puis un gel des fractions de TVA versées aux collectivités qui ne nous concerne pas directement, mais qui impacte la Métropole et donc qui par répercussion, pourrait nous impacter au travers de la DSM, notamment. Sur les résultats 2024, c'est une situation financière qui reste encore tout à fait saine avec des ratios plutôt rassurants. Donc pour la deuxième année, malgré ça, vous le savez sous l'effet notamment de l'inflation et de la revalorisation individuelle et collective des rémunérations et de la réouverture en année pleine de la piscine, nos soldes d'épargne seront en baisse. Pour autant, nous avons en 2024 poursuivi notre programme d'investissement et nous avons lancé de nombreuses études pour les projets à venir. Et on aura l'occasion d'en reparler avec un montant global d'un peu plus de 9 millions d'euros. Pour dépenser... pour financer, pardon, ces dépenses d'investissement, la Ville a pu compter à la fois sur de l'épargne nette et les ressources propres d'investissement que nous avons eues, ce qui nous a permis de ne pas avoir de recours à l'emprunt et ce qui nous a donc permis de nous désendetter une nouvelle fois de plus de 2 millions d'euros, 2,2 millions d'euros. Et donc avec cette légère baisse des soldes d'épargne et malgré ce désendettement, nous avons une capacité de désendettement qui a très légèrement augmenté, puisque nous passons de 3,7 à 3,9, mais c'est un niveau qui est très en dessous des seuils d'alerte, que de nombreuses collectivités, je crois, aimeraient avoir. Une nouvelle diminution des soldes d'épargne donc en 2024. Malgré tout, une épargne brute qui est en diminution d'un peu plus de 15 %, mais qui s'établit quand même à 5 millions d'euros contre 6,1 en 2023. Donc une baisse qui reste malgré tout, mesurée, mais sur laquelle il faut évidemment rester prudents. Un haut niveau d'investissement : la fin des... peut-être des premiers projets de la mandature, avec notamment la réhabilitation du stade nautique et le groupe scolaire Paul Lapie. En tout cas les derniers paiements qui justifient cet aspect-là et puis d'autres projets qui sont en cours d'étude et vous connaissez le programme, mais nous en parlerons un petit peu plus tard dans le diaporama. Une Ville donc qui se désendette sur cet exercice 2024 avec ces 2,2 millions de désendettement, avec un encours, donc qui reste à hauteur de 20,3 millions d'euros et des soldes d'épargne qui sont passés de 3,7 à 3,9. Je vous rappelle quand même que nous étions à 12,7 en 2014, alors que la moyenne des strates aujourd'hui des communes, en 2023, s'établit à 4,6 millions. Donc là, nous sommes nous à 3,9 années. Concernant l'encours de la dette, par habitant c'est 438 € là où la strate est plutôt quasiment au double, plus du double, à 976 € en moyenne par habitant. 18 emprunts en cours. Voilà. Pas de remarques particulières, avec un taux d'intérêt moyen de 3,70 qui est quelque chose qui reste raisonnable.

Sur la courbe de Gissler, vous le savez, c'est ce qui permet d'identifier les emprunts qui sont plus dangereux ou plus toxiques. Il nous en reste toujours un petit qui est en E5, mais qui s'arrêtera, puisque je vous avais déjà indiqué sur les exercices précédents qu'on l'avait renégocié pour le rendre fixe. Et donc, il passera en taux fixe à partir du... d'avril 2025. Donc, dans deux mois. Donc l'année prochaine, nous aurons une courbe où ce petit haricot à 3,6 pardon, n'apparaîtra plus, ce petit rond, c'est pas un haricot. Je ne sais pas pourquoi, le haricot, mais il est rond. Donc, ce petit rond n'apparaîtra plus, puisqu'il disparaîtra au cours de cette année 2025. Donc, en tout cas, une dette qui est complètement sécurisée et qui ne risque pas, au-delà des montants que nous connaissons, de connaître une dérive, notamment au travers des taux d'intérêt. Pour les orientations budgétaires, pour les quatre années à venir, 2025-2028, nous restons avec un programme d'investissement important, mais qui reste adapté à nos capacités financières. Et donc malgré ce contexte, incertain, et je vous l'ai dit dans mon introduction, nous avons la volonté de rester un acteur de proximité et de renforcer notre action auprès des plus fragiles. Et la décision prise, une des premières décisions de l'année qui consistait à maintenir tout le socle associatif était pour nous quelque chose d'important. Sur les grandes orientations, nous allons continuer à ne pas augmenter les impôts, les taux d'imposition. Nous avons donc maintenu ce secteur associatif, le CCAS. Nous allons continuer à travailler pour maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Et je vous ai cité les deux chapitres évidemment les plus importants pour cela. Et puis pour suivre ce programme d'investissement. Un programme d'investissement qui reste aux environs de 100 millions d'euros. C'est quelque chose d'assez récurrent et un des efforts supplémentaires qui avait été engagé l'année dernière au travers de la transition écologique, où nous avons rajouté 500 000 € sur cette thématique spécifique, perdurera cette année. Et dans les secteurs prioritaires sur lesquels nous restons attentifs, évidemment l'éducation qui reste une de nos compétences les plus importantes, l'environnement, le cadre de vie ou le vivre ensemble. Si on regarde ce programme d'investissement, alors je ne vais peut-être pas le détailler, parce que vous l'avez dans les différents tableaux. Juste pour rappeler que nous sommes à peu près, là, sur 96 millions apparents. 36 millions qui restent en faveur de la transition écologique. Et puis je suppose que la page 13 du rapport plus complet ne vous aura pas échappé au travers de ce que l'on appelle le budget vert. Vous savez que les collectivités sont tenues par décret, aujourd'hui, de créer des budgets verts quand ils ne les avaient pas encore. Et donc, évidemment, nous répondrons à cette obligation légale. Obligation légale qui ne concerne aujourd'hui que l'investissement dans le cadre du CA 2024. Mais nous irons un peu plus loin, puisque nous travaillerons à la fois sur le CA 2024 et le BP 25 en investissement. Et puis nous enchaînerons également avec le fonctionnement. Donc on ira plus loin, mais on aura l'occasion d'en reparler un peu plus tard, notamment lors de la présentation du compte administratif. Quelques-uns des projets, peut-être les plus emblématiques. Donc déjà les 200 000 € pour la végétalisation des cours d'école, tout en conservant les 500 000 € pour la transition écologique, je viens d'en parler. Vous le savez, nous avons le projet qui se rapproche, d'installer une chaufferie biomasse adossée au stade nautique, dans l'attente, toujours, de l'arrivée du réseau de chaleur, que nous attendons fermement qu'il puisse arriver. Et puis les secteurs que je vous ai cités tout à l'heure, je ne me répète pas.

Les grands projets d'investissement, le Château des Arts, les différentes places publiques qui avancent au fur et à mesure. La réhabilitation du groupe scolaire Camus, la réalisation du Grand Peixotto Margaut qui nous a fait passer par les entrailles du château. La réouverture de la halte gare de la Médoquine, avec deux week-ends à venir assez passionnants, puisque c'est la pose des passerelles qui interviendra sur les deux derniers week-ends du mois. La construction d'une salle de diffusion, les nouvelles cuisines centrales et la création d'un planétarium. Il n'y a pas de surprise, vous connaissez l'ensemble de ces projets. Une évolution plutôt positive à venir des soldes d'épargne, avec une stabilisation, nous pensons, de l'épargne brute sur les deux prochaines années, même si vous comprendrez que je reste prudent, parce qu'il faut toujours rester prudent avec l'instabilité nationale que nous pouvons connaître. Et donc, des taux qui seront a priori légèrement en augmentation dans les années à venir. Une capacité de désendettement qui resterait inférieure à 12 ans, puisque nous terminerions... nous arriverions, pardon, en 2028, à 10,1 ans de capacité de désendettement qui est un seuil qui reste dans les ratios recommandés par notamment les services de l'État. Sur l'ensemble des équilibres financiers 2025-2028, il n'y a pas énormément de grandes évolutions, peut-être un seul chiffre à laisser en relief. C'est que nous passerions d'une épargne brute de 5,2 millions à 6,5 millions. Pour le reste, il n'y a pas de grandes évolutions notables. On continue à avoir des chiffres qui restent dans les moyennes et pas avec des choses particulières, peut-être à vous signaler. Pour le budget primitif 2025, nous devrions vous le présenter fin mars. Évidemment, nous restons dans cette notion de prudence avec ce contexte qui reste incertain, mais nous pouvons très raisonnablement ne pas continuer à ne pas augmenter nos taux d'imposition pour la dixième année consécutive et sans parler de la baisse que nous avons faite, puisqu'il y a une année où nous avons baissé. Les dynamiques de recettes et de dépenses de fonctionnement ralentissent nettement, mais globalement les soldes d'épargne vont rester assez équivalents. Donc nous allons maintenir un autofinancement, tout en continuant à préserver ce niveau d'achat, ce pouvoir d'achat des ménages et le niveau de nos services rendus afin de poursuivre également notre programme d'investissement sans s'endetter trop lourdement. En termes d'investissement pour cette année 2025, elle va être évidemment marquée par les travaux du Grand Peixotto que vous pouvez déjà constater. Et puis le démarrage également du Château des Arts. Viendront ensuite la cuisine centrale, le groupe scolaire Camus ou la salle de diffusion et le planétarium. Pardon, je n'avais pas passé la page. Sur les dépenses de fonctionnement, pour cette année 25, nous prévoyons des dépenses de fonctionnement qui devraient s'établir à peu près à 57 millions, une évolution contenue, 1,6 %. Dans les principales augmentations importantes, c'est la CNRACL qui représente près de 400 000 € pour cette année, sachant que viendra s'additionner l'année prochaine et les trois autres prochaines années, l'augmentation du taux à nouveau. Nous avons également le régime indemnitaire des contractuels. Ça a été précisé tout à l'heure. Des questions de prévoyance qui ont été mises en place. Les tickets-restaurants qui représentent les augmentations les plus importantes. Et nous... la Ville dégagera au BP 25, un virement à la section d'investissement qui devrait rester à hauteur de 3,1 millions, ce qui est une somme assez équivalente de celle du budget précédent. Pour la partie des recettes, un coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé prudemment à 1,7 % avec une dynamique des recettes réelles de fonctionnement qui se réduit en 2025, à 1,6 contre 4,4 en 2024, principalement liée aux valeurs locatives.

Pour autant, ces 60,7 millions d'euros au budget 2025, que nous devrions pouvoir vous présenter. Pas de remarques particulières. Une légère augmentation sur le chapitre 74, avec notamment la DGF, la concrétisation de la CAF également, avec la Convention Territoriale, que M. le Maire signera dans les prochains jours, si je ne me trompe pas. Sur la section d'investissement, sans vous détailler l'intégralité du document, mais un budget prévu à hauteur de 23,5 millions d'euros avec les principaux projets que j'ai déjà eus l'occasion de vous énoncer au cours des diapositives. Donc je ne m'y appesantis pas. Pour les dépenses d'investissement, pour le financement, nous allons conserver des recettes propres, 3,1 millions dégagés par notre épargne, du FCTVA, des taxes d'aménagement, des subventions, les sessions de propriété qui sont prévues pour 800 000 € cette année. Un montant total de 7,4 millions. Ces ressources propres seront complétées par un emprunt aujourd'hui fixé à 20 millions, mais je vous rappelle que nous n'avons pas encore récupéré les résultats de l'année précédente. Donc ce chiffre sera amené à potentiellement évoluer, à la fois en fonction de la récupération des résultats, mais également de l'avancement des différents projets et au fur et à mesure de nos besoins, pardon, en matière de trésorerie. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus. Alors, ça nous donne en synthèse un projet de budget avec 60,7 millions de recettes de fonctionnement que l'on met au regard des 57,7 millions de dépenses de fonctionnement. La différence, les 3,1 millions sont versés en recettes de la section d'investissement auxquelles nous rajoutons les recettes d'investissement à 4,4 millions et un emprunt d'équilibre à 20 millions pour l'instant. Dans l'attente de la récupération des résultats et des besoins de dépenses d'investissement. Et en dépenses d'investissement, nous avons toujours notre remboursement des emprunts à hauteur de 2,4 millions d'euros évidemment, et des dépenses d'investissement prévues à hauteur de 25,3 millions d'euros.

En conclusion, un contexte financier et budgétaire national qui nous a mis dans... vraiment dans une situation complexe au cours des précédents mois et plus particulièrement des dernières semaines. Nous allons continuer à ne pas augmenter nos impôts. Nous allons continuer à offrir le même niveau de service rendu et préserver absolument le socle social pour que nous restions dans la proximité vis-à-vis de nos concitoyens. Une santé financière qui reste bonne et je ne vais pas m'appesantir là-dessus, mais je vous ramène au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des précédents échanges que nous avons pu avoir où les efforts qui ont été faits au cours des années précédentes nous ont permis de conserver une situation financière saine, pardon. Nous continuons à penser qu'il faut continuer à investir au travers des différents projets, pour toutes les raisons que j'ai données et donc l'objectif reste de faire de Talence une ville solidaire agréable à vivre. Je vous rappelle les trois points que j'ai placés dans mon intervention et qui resteront en vigueur : la prudence, la préservation et, l'ambition de continuer à développer notre Ville.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue et merci pour ce travail fait dans des conditions évidemment particulières. Je vous laisse la parole pour le débat. Mme RAMI.

Mme RAMI : Sans surprise. Alors M. le Maire, mes chères et chers collègues, alors nous sommes ici aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires que vous défendez. Nous connaissons toutes et tous le contexte national et ses conséquences sur les collectivités. Pour autant l'impact en 2025 sur la Ville de Talence est moindre que prévu et nous poursuivons

ainsi la ligne qui était déjà tracée. Toutefois, vous l'avez dit, il est nécessaire de rester prudent et vigilant face à la fragilité des finances publiques liée à l'incertitude économique et aux décisions de l'État. Les choix financiers présentés pour 2025, bien qu'ambitieux sur le papier et accompagnés d'une communication rassurante, soulèvent cependant des interrogations sur leur viabilité à moyen et à long terme. Alors, comment ce budget 2025 est-il présenté comme équilibré ? Je vais le faire en trois points.

Le premier point, c'est une gestion des dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées, mais qui restent quand même sous tension. Les dépenses de personnel augmentent de 5 % en 2025, tandis que les charges à caractère général et de gestion courante connaissent peu de variations. Pourtant, à l'horizon 2028, des dérives peuvent exister, notamment sur les charges salariales et sur une sous-estimation des coûts énergétiques. Les charges salariales, entre l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL, la participation à la prévoyance, l'évolution des carrières et les glissements des vieillesse et technicités sont difficilement compressibles et restent... et risquent d'entraîner des arbitrages douloureux. Vous prévoyez un ralentissement des recrutements pour limiter les coups, mais chaque départ devra être rigoureusement géré, afin d'éviter un impact négatif sur les services publics. Concernant les charges énergétiques, malgré une baisse récente du coût du gaz et de l'électricité, la volatilité des prix demeure et d'ici 2028, la réouverture du stade nautique et l'extension des infrastructures risquent d'entraîner une hausse imprévue des factures énergétiques. Talence reste fortement dépendante des énergies fossiles, et ce, malgré la mise en place d'une chaufferie biomasse. Entre parenthèses, il est d'ailleurs à regretter que le recours aux énergies renouvelables arrive tardivement dans la gestion des consommations énergétiques du patrimoine municipal.

Deuxième point, un fort investissement de plus de 25 millions d'euros sur 2025 et 2026, qui sont inclus dans un plan pluriannuel d'investissement de 100 millions à l'horizon 2028. Alors oui, l'investissement public, il est essentiel, mais encore faut-il le maîtriser. Depuis plusieurs années, Talence enchaîne et multiplie les projets. Il y en a 27 qui sont présentés là. Je ne vais pas les énumérer. Pourtant, il est extrêmement difficile de connaître leurs coûts exacts, incluant prévisions, surcoûts, frais de fonctionnement et investissements engagés. La CRC, dans un rapport très récent, a critiqué le suivi insuffisant des grands projets d'investissement qui devraient être mieux encadrés et accompagnés d'indicateurs d'exécution, afin d'éviter les dépassements de coûts. Depuis plusieurs années, nous demandons un PPI plus complet, qui soit un véritable outil, de pilotage et de suivi pour l'ensemble des élus et des citoyens qui permette de visualiser les ressources mobilisables, le taux d'avancement et les coûts déjà engagés.

La CRC l'a souligné, mais ce DOB 2025 ne prend pas en compte ses exigences. Ne vous cachez pas derrière le GT Finances. Nous vous demandons d'être plus transparent sur les choix effectués impactant la gestion des finances publiques et de le présenter pour le BP 2025. Pour compléter la section d'investissement 2025, un emprunt de 20,2 millions d'euros sera réalisé. Le budget d'investissement est ainsi équilibré à 63 % par un emprunt, par un emprunt, pardon. Alors sauf erreur de ma part et depuis que je suis là, moi c'est la première fois que je vois ça.

Troisième point, le PPI 2025-2028. Pour éviter un endettement excessif à court terme et ne pas dépasser le seuil critique de 12 ans de désendettement, on constate par rapport au précédent PPI, qui était tout petit, mais je suis arrivée à les lire, quand même, des projets qui sont échelonnés ou reportés sur plusieurs exercices. Ces glissements doivent être dus à des problèmes de planification ou d'exécution. On peut parler de la complexité de certains projets, par exemple le Château des Arts ou la cuisine centrale, qui nécessitent peut-être des études plus approfondies et qui retardent leur mise en œuvre. On peut parler aussi de réévaluations de coûts qui entraînent un report des travaux, comme ça a été le cas pour le Grand Peixotto Margaut. Quoi qu'il en soit, ces reports créent un effet boule de neige sur les exercices futurs. Un mandat municipal, ça dure six ans. Et nous voyons ici les limites de votre programme qui s'étalera sur au moins trois années suivantes. Cela impactera sûrement les capacités de la Ville et pourrait induire un certain immobilisme en matière d'investissement, alors que les besoins environnementaux et sociétaux sont urgents et incontournables. Nous pensons que les enjeux environnementaux et sociétaux doivent être pleinement intégrés dans le PPI. La croissance urbaine, rapide, impose une meilleure gestion des ressources, notamment en termes de mobilité durable, de réduction des pollutions et de préservation des espaces verts. Si vos projets prévoient quelques avancées, ils restent encore fragmentés et insuffisants face à l'urgence climatique. D'un point de vue sociétal, la ville doit renforcer ces actions en faveur de la précarité énergétique, de l'accès au logement et au soutien aux populations vulnérables. Les investissements doivent s'accompagner d'une stratégie plus inclusive et lisible, afin de garantir une réelle cohésion sociale et territoriale.

En conclusion, bien que la majorité municipale présente le budget 2025, comme un compromis entre prudence financière et ambition d'investissement, je fais une parenthèse, je l'ai préparé ce week-end et les termes sont repris. C'est nickel. La réalité est que les projets sont lancés sans garantie de maîtrise des coûts. L'étalement des investissements crée un report et un cumul sur les exercices futurs, en obérant la capacité d'adaptation de la Ville. En conclusion, ce ROB 2025 ne serait-il pas une fuite en avant budgétaire ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ça tombe bien, on avait prévu que vous diriez ça également ce week-end. Vous voyez, comme ça. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. PEYRELONGUE.

M. PEYRELONGUE : M. le Maire, chers collègues, la lecture d'un ROB a été pour moi une première et je dois dire que j'ai été agréablement surpris par la qualité des documents que vous nous avez remis, surtout dans le contexte que vous avez décrit.

Après, en première lecture, je me suis quand même demandé si je ne m'étais pas trompé de document, car l'insistance sur les investissements m'a davantage fait penser à un promoteur immobilier qu'à un budget d'une collectivité. Car c'est bien un ROB d'une collectivité que vous nous présentez aujourd'hui. Ce terme de collectivité apparu dans la Constitution 1946 se caractérise par un nom, un territoire et une population. Or c'est précisément nos habitants qui n'apparaissent pas ou très peu dans ce document. Lorsqu'il est indiqué dès les premières pages, la volonté de renforcer les actions auprès des plus fragiles, il n'en est ensuite plus question de renforcer dans les... enfin, il est question, pardon, dans les chapitres suivants, de les renforcer, mais de conserver le niveau de financement comme celui du CCAS qui sera maintenu. Il est même rappelé dans la conclusion, je cite : « *Nous sommes en effet en capacité de maintenir le niveau de services rendus et les aides apportées notamment au bénéfice des populations les plus fragiles, de l'enfance et de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité* ».

Alors pour la sécurité, le niveau de service sera certainement maintenu, il n'y a pas de... Voilà, il n'y a pas... c'est certain. Mais pas pour les plus fragiles, vu la croissance exponentielle du nombre de personnes en difficulté, ce maintien des financements se traduira forcément par une baisse des actions d'accompagnement. Par exemple, quelles sont vos ambitions pour les étudiants précaires, nombreux sur notre territoire, les personnes âgées, ou les familles monoparentales dont le nombre ne cesse de croître ? Aucun cap n'est annoncé pour eux. De la même manière, les questions environnementales ne sont évoquées qu'au travers de la végétalisation des cours d'école ou de la mise en application, certes anticipée pour les dépenses de fonctionnement, de l'article 191 de la loi de Finances 2024. Donc, allez-vous rester dans la simple application des directives nationales et considérer que l'Agence France Services et le guichet des aides de l'État que vous avez mis en place il y a quelques années ; comme suffisants pour aider des habitants sur les pré... problématiques de précarité énergétique de leurs logements, celle des grosses copropriétés que compte notre Ville où ce sujet est souvent inextricable. Et donc lorsque vous concluez, vous parlez de la saine et rigoureuse gestion des dernières années comme si c'était... il était question d'une association ou d'une famille. Mais l'emprunt n'est-il pas précisément le levier qu'une collectivité doit mobiliser lorsqu'il y a une crise budgétaire comme celle que nous vivons, pour aider davantage les habitants de la Ville et votre conclusion nous laisse penser le contraire, puisque vous indiquez que cela, je cite « *permet non seulement de continuer à œuvrer au quotidien, mais aussi de poursuivre l'ambition du... L'ambitieux programme d'investissement* ». Voilà ! Tout est dit. Seul l'investissement ou plutôt le retour sur investissement compte aujourd'hui. Pour le reste, ce sera dans la continuation de ce qui existe déjà. Eh bien, sachez que le nouveau Conseiller municipal que je suis le déplore vraiment profondément.

M. LE MAIRE : J'aurai l'occasion de vous dire ce que je pense de votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. JOLIOT, pas de prise de parole ? Eh bien, M. JESTIN va répondre à vos questions.

M. JESTIN : Peut-être rapidement, en commençant par la dernière intervention. Je pense que le Maire développera, donc je vais faire assez court. Subvention du CCAS il y a trois ans, 3 850 000. Subvention du CCAS, cette année, 4 100 000.

C'est exactement la somme qu'ils nous ont demandée, sans qu'elle soit négociée d'aucune manière que ce soit. Sachant que l'année précédente, nous avons aussi rajouté de la trésorerie, puisque nous avons même une année qui est montée à 4 250 000. Ce n'est pas juste, je vais mettre ça sur le compte, vous me le permettrez de votre méconnaissance, parce que vous venez d'arriver, de ce que nous faisons dans ce domaine-là. Mais sachez que pour un certain nombre d'entre nous, ces propos sont assez choquants, parce que vraiment, on ne peut pas tenir ce discours-là. Alors, vous avez la chance, contrairement à certains de vos collègues, de ne pas siéger dans d'autres collectivités. Mais si on devait faire le parallèle avec les autres collectivités qui sont en train, je ne commenterai pas les raisons, parce que chacun a ses difficultés et que c'est trop facile de s'amuser à dire que... Mais la réalité, c'est qu'un certain nombre d'autres collectivités sont en train d'arrêter les financements sur un certain nombre de structures ou de les baisser et que nous sommes en train de compenser. Le fait aujourd'hui de préserver ce socle, ce socle global, qui ne veut pas dire qu'on n'a pas augmenté à certains endroits ou baissé un peu, en fonction des besoins. Et le principe de base qui a régi la manière de travailler sur cette partie du socle social, associatif et économique, était de partir à subventionnement égal. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres collectivités qui soient en mesure de l'afficher comme nous, nous l'avons affiché à cet endroit-là. Je crois que votre remarque vraiment est particulièrement injuste. Je serai ravi d'en parler avec vous, si vous le souhaitez, pour vous expliquer comment ça a pu fonctionner. Je reviendrai après sur l'intervention d'Isabelle RAMI. C'est dommage, pareil, je laisserai peut-être le Maire développer. J'aurais tant aimé que vous commentiez les observations, que vous fassiez une intervention sur le ROB de la Métropole. Je pense que ça aurait été un moment savoureux au vu des propos que vous avez tenus nous concernant. Je vais quand même rectifier un certain nombre de choses. Vous parlez, vous avez commencé en expliquant que nous étions dans une communication positive. Non, on n'est pas dans une communication positive. On est dans la réalité du travail que nous avons fait. Et qu'est-ce qui permet de l'affirmer de cette manière-là ? Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous a dit que notre prévision, notre évolution d'un certain nombre d'éléments était compatible et était dans la cohérence. Nous avons un rapport qui date d'il y a moins de trois ans et qui vous dit tous ces éléments-là. Vous m'avez parlé de la CNRACL, en disant que l'on ne la maîtriserait pas. Elle est évidemment incluse dans les chiffres que je vous ai donnés : les quatre fois trois points d'augmentation sur les quatre années. Donc vous ne pouvez pas dire qu'on l'a sous-estimée. Elle est connue aujourd'hui. Si évidemment demain l'État devait changer d'une manière ou d'une autre et augmenter ce chiffre, eh bien évidemment, on n'est pas dans la surprévision de ce que l'État pourrait décider de nous rajouter dessus. Mais aujourd'hui ces éléments-là sont complètement intégrés dans notre prévision et il n'y a pas eu de sous-estimation. Le seul élément sur lequel j'étais prudent lorsque je vous ai reçue il y a 15 jours, c'était de savoir si ce fonds de réserve, le DILICO, nous serait imputable dans des proportions importantes. L'effet montre que ce n'est pas le cas et donc les prévisions que je vous avais déjà présentées il y a quelques semaines restent bien conformes à notre réalité. Vous m'avez parlé d'augmentation d'un certain nombre de dépenses potentielles comme la réouverture de la piscine en année complète. Elle est intégrée dans nos chiffres. Vous avez parlé des questions de fonctionnement des différents projets d'investissement.

Oui, M. PEYRELONGUE n'a pas bien compris le rapport avec une présentation budgétaire d'un agent immobilier. Je crois que vous vous êtes trompé de sujet. Vous m'avez parlé des hausses de RH. Mais l'évolution entre 2025 et 2028, dans les chiffres que nous avons proposés, est en augmentation de 4 %, qui est un taux qui est tout à fait raisonnable. Donc oui, nous allons être prudents dans ce domaine-là, mais oui, l'ensemble des dépenses que vous avez citées comme étant potentiellement sous-estimées, sont bien prévues à l'intérieur de nos documents budgétaires et donc quelque chose qui est tout à fait conforme à ce que nous avons pu vivre et que nous avons bien l'intention de tenir. Vous avez indiqué, en interprétant quand même un tout petit peu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Elle a dit qu'il fallait plus d'indicateurs sur le suivi des projets. Elle n'a pas dit qu'ils étaient mal encadrés. Je... je... faites-moi un minimum confiance et mes collègues pourront vous attester s'il y a bien un domaine dans lequel on est particulièrement vigilants, c'est d'évolution des différents projets. Bien sûr qu'il y aura potentiellement des évolutions, bien sûr qu'il peut y avoir des avenants. Je vous rappelle quand même, je vais me permettre de prendre un seul chiffre, c'est que le projet de la piscine que nous venons de réaliser pour 23 millions d'euros a évalué... a évolué, pardon, tout au cours de sa vie de 3 %, indice de révision des prix compris. Donc nous avons prouvé au travers d'un certain nombre de projets que nous savions tenir les projets pour qu'ils restent dans des enveloppes. Nous sommes tous mobilisés, et les chefs de projets politiques et techniques en premier lieu, pour maintenir le coût de nos différents projets et croyez bien qu'avec le service des finances, nous veillons à ce que chacun reste dans ces clous-là. Il y a aussi parfois de bonnes surprises, il peut y avoir des financements supplémentaires par rapport à ce que nous avons prévu. Vous verrez que sur le chapitre des subventions, nous sommes plutôt prudents. Il y a une expression que le Maire précédent aimait bien, c'était la gestion « en bon père de famille ». Et je peux vous assurer que ça reste... aussi. Je peux vous assurer que nous sommes très vigilants là-dessus. Encore trois points. Vous avez parlé du 63 % financé par l'emprunt. Surtout, ne regardez pas le budget métropolitain. Et puis la vérité du chiffre quand même, c'est plutôt au CA, qu'il faut qu'on la regarde celle-là. Parce que sur un budget, vous le savez bien, surtout avant récupération des résultats du CA précédent, le montant de l'emprunt est souvent faux par rapport à la réalité. Donc, je vous incite à ce qu'on en reparle au moment du CA. Ensuite, vous nous avez accusés, je trouvais l'expression un peu... un peu forte, à la fois sur l'immobilisme et sur la fuite en avant. Je ne m'attendais pas à ce que vous nous accusiez d'immobilisme. Ça, j'avoue que celle-là, elle est quand même assez nouvelle, parce que jusqu'à présent on en faisait trop, on allait un peu trop fort et un peu trop partout. Maintenant on est accusés d'immobilisme. Bon ! Après, ce sont les Talençais qui jugeront au travers du développement de notre Ville. Et je n'ai vraiment pas l'impression qu'on a une attitude d'agent immobilier. Je crois qu'on est en train de continuer à développer notre Ville au travers d'un certain nombre d'équipements, en travaillant sur les écoles, en travaillant sur les équipements sportifs, en travaillant sur un certain nombre de projets qui sont importants pour notre territoire. Je pense que sur les questions de transition écologique, d'environnement et de végétalisation, je crois qu'on n'a pas non plus beaucoup de leçons à recevoir, parce qu'on a beaucoup agi dans ces domaines-là et qu'on va continuer à le faire.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oh, juste très brièvement, parce que M. JESTIN a répondu à beaucoup de choses que j'aurais pu évoquer. C'est par rapport à la gestion des différentes collectivités : La Ville de Talence, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Métropole. Et en particulier la Métropole, puisqu'on a assisté l'autre jour à une séance extrêmement inquiétante sur l'avenir financier de cette collectivité. Alors je comprends que vous soyez en mesure ou pas en mesure, mais que vous ayez la volonté d'essayer de dire beaucoup de mal de la gestion que nous avons. Je sais que, M. le Maire, est un homme modeste, parce qu'à sa place, j'aurais repris la célèbre formule de Marc Aurèle, « *Quand je me regarde, je m'humilie. Quand je me compare, je me glorifie* ». Voilà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mme RAMI.

Mme RAMI : Je voulais reprendre certains éléments que M. JESTIN avait repris. L'immobilisme, je ne parle pas de l'immobilisme maintenant. Vous pourrez reprendre mon intervention. C'est l'immobilisme que la Ville risque d'avoir après 2028, parce qu'elle aura, quand même encore, pas mal de projets à financer. Ce n'est pas maintenant que je vous dis que c'est immobile. Deuxième chose, vous... on fait rapport à... Vous parlez du rapport, comme j'en ai parlé, du rapport de la CRC. Ce que je voulais dire, c'est que la CRC vous suit dans votre planning d'investissement à l'horizon 2028, si et seulement si, les charges sont maîtrisées et moyennées à 3 % par an. Donc il est légitime de s'interroger, par rapport à certains points qui sont volatils. La CRC... OK ça, c'est fixe. Mais il y aura peut-être d'autres points qui vont augmenter. Donc ça veut dire que vous êtes validé par la CRC, mais c'est quand même très contraint à ne pas avoir un effet ciseaux à maîtriser ce 3 % de charges. Là, vous avez 5 % de charges sur 2025 qui sont portés exclusivement par la masse salariale, puisque vous maîtrisez, enfin vous dites que vous reportez les charges à caractère général et puis d'autres à 0. C'est pareil. C'est la même chose. Déjà en 2025, vous avez un +5. Donc, laissez-moi la possibilité et laissez-nous la possibilité de vous questionner légitimement sur la capacité à porter ce 3 % jusqu'en 2028 et par an, pour porter le programme d'investissement que vous avez. C'est tout.

M. LE MAIRE : Bien, pour conclure. Je vais commencer par votre intervention mon cher collègue, je... Il y a peut-être encore un peu d'esprit de Maud DUMONT dans votre siège. Je... vraiment, je ne vous permets... Bah, c'est une grande amie à moi. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit. Je peux comprendre les effets de style, de verbes qui consistent à dire, mais je voudrais d'abord vous rappeler que la solidarité, la précarité, ça a été le premier investissement de cette mandature avec l'ouverture de la Maison des Nouvelles Solidarités. La première chose, vous n'étiez peut-être pas élu, mais vous êtes Talençais, donc vous pouvez vous en rendre compte. Vous m'avez parlé de la précarité étudiante qui s'est révélée beaucoup plus, avec beaucoup plus d'ampleur que ce qu'on ne le pensait, notamment à la lumière de la crise du Covid. Mais qui aujourd'hui est encore en train de faire un « café papote » ? Qui aujourd'hui accueille dans ces lieux des étudiants ? Qui aujourd'hui les oriente vers les associations de distribution alimentaire ? C'est la Ville.

Vous m'avez parlé des personnes âgées, un sujet fondamental pour les années à venir, avec le vieillissement de la population et la non-mobilité, notamment dans le quartier sud et notamment à Thouars sur lequel ce vieillissement est plus prononcé qu'au Nord. Mais qui s'occupe du maintien à domicile de ces personnes âgées ? Qui a ouvert à tout un nombre de secteurs ? C'est quand même la Ville. Et moi, mon cher collègue, indépendamment de la critique qui est le sel même de la démocratie, il en va de ces orientations budgétaires, et je vous fais un scoop à mon avis, la même chose du BP et du CA, la majorité est contente et l'opposition la dénonce. Mais je trouve que vous appuyez sur des piliers qui sont faux. Je trouve que ça ne glorifie pas le débat. Et je vais vous inviter à poser une question à la collègue qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui est Conseillère Départementale, on verra si les alliances politiques feront qu'elle demeure ou pas au-dessus des parties, comme c'est toujours dit. Qui est l'acteur numéro un de la solidarité sur le territoire ? C'est le département. Qui doit s'occuper des personnes âgées ? Qui doit s'occuper des étudiants avec à travers le CROUS ? C'est le département. Et qu'est-ce qu'on voit aujourd'hui ? Qu'est-ce que l'on voit aujourd'hui ? Le département de la Gironde qui n'a pas cessé de couper tout ou de réduire, la quasi-totalité des subventions ou des aides apportées à son cœur de métier premier. Pour des raisons qui lui incombent. Avec les difficultés budgétaires, on pourrait gloser. Mais ce qui se passe aujourd'hui, chers collègues, c'est que ces associations, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales, elles viennent trouver dans la Mairie de Talence avec tous les défauts que vous pouvez lui trouver, un partenaire qui s'est engagé à maintenir à minima inchangée sa subvention. Que vous puissiez nous dire, « *On pense qu'on peut en faire plus* ». On pourra oui en faire plus, mais vous allez m'expliquer dans ces cas-là, mon cher collègue, si on doit augmenter les impôts... ou... mais si vous voulez augmenter les impôts, eh bien écoutez, vous serez peut-être candidat dans 18 mois et puis vous le proposerez. Ou quels services publics on doit résoudre ? Vous m'avez parlé de la Maison France Services. Mais pourquoi on ouvre cette Maison France Services ? Mais parce qu'on a des services publics qui, au fur et à mesure du temps, ont déserté, y compris les villes. D'ailleurs au départ, c'était plutôt une mesure pour les périurbains, voire pour la ruralité, et aujourd'hui on s'aperçoit à quel point on est contents de les trouver. Et puis je voudrais vous dire... je pense en tout cas que cette partie sociale, la Ville... et d'ailleurs on en avait parlé, on le fera... la qualité des débats et l'unanimité. Je parle sous le contrôle d'une administratrice du CCAS qui ne fait pas partie de la majorité. La quasi-totalité des... je crois même depuis le début du mandat, la totalité des délibérations ont été prises à l'unanimité. Preuve que dans le cadre de l'action sociale, des plus précaires, la Ville de Talence elle est là. Elle n'est pas la seule, évidemment. Elle est là aussi avec les associations. Elle est là avec tout un tas de régimes. Mais moi, en tout cas, je crois vraiment qu'on a fait ce choix-là, et je trouve vraiment assez regrettable... et par ailleurs, le fait aussi d'avoir fait des choix forts. Quand l'inflation a frappé notre pays très durement, nous avons fait le choix, partagé d'ailleurs avec l'opposition, de prendre en compte 50 à 75 % de cette inflation par exemple sur les tarifs de la cantine. Ce qui fait qu'aujourd'hui vous avez un facteur entre 5 et 6 entre la cantine pour les plus modestes, les plus précaires et les ménages les plus aisés. On est la seule Ville à pratiquer cette dimension entre 0 et 3 000, là où beaucoup de communes s'arrêtent à 2 000. Donc oui, on pourra toujours en faire plus, mais il faudra aussi rappeler aux acteurs et, en premier lieu le Département ; la question ce n'est pas son orientation politique, c'est que, à un moment ou un autre, chaque acteur doit

aussi assumer sa part de responsabilité. Et l'acteur numéro un de la solidarité sur notre territoire, c'est la loi, ce n'est pas moi qu'il dit, c'est le Département. Et croyez-moi, indépendamment des votes pour ou contre sur le Festival ODP Talence, je saurai rappeler ça à nos Conseillers départementaux. Ils sont deux. Il n'y a pas que Mme QUÉLIER, il y a aussi un instituteur du côté de Bègles, qui sont aussi censés nous représenter et que, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas parce qu'on habite dans une ville de la Métropole qu'on n'a pas des besoins, de grands besoins en matière de précarité. Sur votre intervention ma chère collègue, alors en général, je suis plutôt d'accord sur le début et c'est après, où on déraile un peu. Mais là aussi que vous puissiez nous dire « *On ne ferait pas comme ça ou on pourrait faire...* » Pourquoi pas ? Vous nous avez dit, « *Vous ne réduisez pas votre dépendance aux énergies fossiles* ». C'est archi faux. Pour la première fois cette année, nous allons nous approvisionner en 100 % d'électricité d'origine décarbonée. 100 % vont être là. Vous nous avez parlé de la piscine. Oui, c'est un fait. Pardon, mais c'est un fait. Vous nous avez parlé de la piscine. Alors, d'abord, indépendamment de vous dire, je n'ai pas bien compris pourquoi vous avez dit, ce n'est pas intégré dedans. La piscine est ouverte depuis un an et demi. On est à peu de chose près, aujourd'hui, sur une marche en avant. Cette piscine, oui, on va faire une biomasse. Vous nous dites, « *M. le Maire, c'est dommage d'attendre la fin du mandat* ». Mais pourquoi on a attendu la fin du mandat, Mme RAMI ? Parce qu'on devait nous livrer le réseau de chaleur en 2019. Il sera livré au mieux en 2028. Neuf ans de retard de la Métropole, neuf ans de retard pour nous permettre de chauffer de façon décarbonée notre équipement de la piscine qui est... représente 20 - 25 % de la consommation totale. Ce n'est pas faute de l'avoir dit à la Vice-Présidente Claudine BICHET. Ce n'est pas faute de l'avoir dit aux équipes de la mobilité. On a fait ce choix-là, parce qu'on n'y voit tellement pas clair dans le calendrier, qu'on s'est dit qu'on ne voulait pas passer une année supplémentaire à chauffer notre équipement avec du gaz. Mais la piscine, elle était prévue dès le départ pour être raccordée au réseau de chaleur. Donc, ne venez pas de nous faire un procès, qui plus est, inexact, sur une décision qui a été elle-même validée par la Métropole. Ah eh bien il n'y a pas que ça... 25 % c'est l'énergie fossile. Par ailleurs, de vous rappeler qu'on a été la première ville à changer notre éclairage en 100 % en LED. Il y a encore des villes qui n'y sont pas. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites. Sur votre proposition, j'ai entendu dans votre bouche, Mme RAMI, que l'on empruntait trop. Le... Je ne me suis pas permis de vous interrompre, et j'ai entendu l'intervention de M. PEYRELONGUE qu'on n'empruntait pas assez. Et donc je suis allé regarder, parce que je suis un homme curieux, votre intervention du 16 janvier 2020. C'était quelques mois avant les élections municipales. Eh oui, il vaut mieux souvent se répéter que de se contredire. Et vous nous disiez déjà à l'époque qu'on « *allait dans le mur sur ce mandat-là* ». Que vous n'y voyiez pas clair, ce que vous nous avez dit, et qu'on n'allait pas pouvoir supporter la charge des investissements. On est six ans après, cinq ans après exactement et la santé financière de la Ville n'a jamais été aussi bonne. Nous sommes à moins de quatre ans de désendettement. Donc, que vous puissiez dire « *Si ça dérape* », oui, évidemment, dans un monde tout peut déraiser. Mais tout a été calculé avec des hypothèses d'abord maximalistes, parce que c'est de la bonne gestion et c'est comme ça qu'il faut faire. Et par ailleurs, contrairement peut-être au scénario pessimiste, j'ai aussi envie de vous dire qu'on peut aussi avoir de bonnes nouvelles.

Du côté des gouvernements, je n'ai pas compris que depuis les 30 dernières années, on était plutôt gâtés. Donc on va mettre cette piste de côté, là. En remerciant le travail sénatorial parce que le DILICO dont a parlé François JESTIN est passé de un million d'euros pour la Ville de Talence à 5 000 € par rapport au travail sénatorial et du vote du budget au Sénat, il y a quelques semaines maintenant. Mais il peut y avoir aussi de bonnes nouvelles. Ces bonnes nouvelles, c'est la reprise, je l'espère du marché de la construction, qui permettra d'ailleurs de la partie précarité. Je ne suis pas tout à fait sûr que ça avec le nouveau PLU que vous nous avez imposé, qu'on va le relancer. Le marché de la construction, il peut y avoir aussi des droits de mutation qui peuvent augmenter. Et puis surtout sur la partie énergétique et je pense que c'est le plus important, la réduction des consommations en valeur nette parce que, finalement, indépendamment du prix du kilowatt, la meilleure énergie, celle qu'on ne consomme pas. Et je voudrais vous rappeler que nous sommes la ville qui dépense le moins d'énergie par habitant. Je sais que les choses positives vous plaisent moins, mais ce sont quand même les éléments. Et vous nous avez dit : « *On enchaîne les projets* ». La réponse, ma chère collègue, « *c'est oui* ». On va continuer d'enchaîner ces projets. L'année 2025, c'est l'année des grands projets, puisque, ils sont soit livrés, soit maintenus, soit lancés. De manière à ce qu'indépendamment de ce que l'on peut en penser individuellement, on puisse continuer à transformer notre Ville. Vous avez le droit de ne pas être d'accord. Je ne vous ai, en revanche, pas entendue nous dire, à l'exception du planétarium qui recueille en général tous vos suffrages, quels projets nous devons arrêter. Si vous prenez ce Rapport d'Orientations Budgétaires, puisque ce sont des orientations, dites-nous, puisque vous trouvez que c'est mal maîtrisé, quels projets nous devons enlever, puisque c'est la meilleure façon finalement de s'en maîtriser, c'est de ne pas investir. Et donc dans ces cas-là, vous nous direz tout ce que vous en pensez. Tout ça pour conclure. Je n'ai jamais entendu un Talençais, en tout cas en dehors de cette assemblée, nous dire que, « *On en faisait trop* ». J'ai plutôt entendu des Talençais qui sont assez contents de la transformation, au fur et à mesure des temps de notre Ville qui n'oublie pas son ADN, celle du vivre ensemble, et qui est résolument dans l'avenir et qui se projette en ayant les moyens de ses ambitions. Et les moyens de ses ambitions, c'est de présenter, malgré la centaine de millions d'euros d'investissement... et on n'est pas les seuls investir, la Région, la Métropole investissent, mais ça, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Eh bien, cette centaine de millions d'euros d'investissement, les 20 millions d'euros que vous avez jusqu'en 2028... parce que je me souviens que quand on s'arrêtait en 2026, vous nous disiez, « *Vous avez... vous cachez des choses après les élections* ». Là, on va jusqu'en 2028 et vous nous dites « *A un moment, c'est normal qu'une majorité n'aille pas se projeter à 10 ans au-delà* ». Il y aura des élections d'ici 14 mois et les Talençaises et les Talençais pourront choisir entre différents projets et différentes choses. Et dans ces cas-là, ce sont eux, les juges de paix qui nous permettront de nous départager. Mais je trouve que nous départager sur des éléments d'appréciation différente, moi, je trouve ça parfaitement sain. En revanche, aller dire des choses qui ne sont pas exactes sur le bilan et la CRC, contrairement à ce que vous dites, elle ne nous donne pas acte. Elle nous a félicités de la gestion de la Ville de Talence. Je sais, vous auriez préféré peut-être un rapport plus négatif, mais c'est ce qu'elle nous dit exactement. Et donc toutes ces hypothèses-là, eh bien on les met sur la table et après, chacun jugera.

En tout cas, moi, toujours à disposition, pour échanger avec vous sur les orientations, parce que finalement là, vous aurez l'occasion, sûrement, de donner vos orientations pour la Ville et d'autres en donneront d'autres. Et dans ces cas-là, les Talençais jugeront. Mais je trouve ça sain d'avoir un débat qui n'est pas biaisé, ou sur lequel on nous fait des procès sur des politiques, sur lesquelles, pour finir mon cher collègue, nous avons toujours fait en sorte, ici, de ne pas faire de la « retape sur du social ». Pardon l'expression, mais je pense que le social, pour moi, doit passer au-dessus des contingences politiques, c'est-à-dire que ce n'est pas non plus... on n'en fait pas des caisses. Je pense que ce qui est fait au quotidien par nos agents et par les associations mérite moins que de la publicité. Ma chère collègue pour conclure.

Mme RAMI : Très rapidement parce que vous m'avez posé une question et que je souhaite absolument y répondre et c'était aussi le sens de mon intervention. Quand vous me demandez quel projet vous privilégiez ou quel projet vous voudriez abandonner. Moi c'est ce que je vous dis dans mon intervention : On attend depuis des années, par projet, un suivi, une évaluation, c'est le tableau. Et c'est ce que la CRC a donné.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme RAMI : C'est ça qu'on attend. Vous me posez... Moi je ne suis pas en capacité de vous le dire. Je ne suis même pas en capacité de vous dire combien vont coûter tous les projets.

M. LE MAIRE : Eh bien si.

Mme RAMI : Je trouve que pour avoir plus de lisibilité et de transparence, si on veut avoir un rapport, un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est cet élément-là qui devrait être présenté. C'est ça que vous dis, juste.

M. LE MAIRE : D'abord, les choix, ce sont des choix politiques, l'acte budgétaire, c'est l'acte politique. Vous avez parfaitement l'occasion de choisir ma chère collègue. En face de chacun de ces projets-là, vous avez le montant par année et le montant total. Et il n'y en a pas de cachés et on ne va pas au-delà de 2028, parce qu'il n'y a pas de projets livrés au-delà de 2028. La question que je vous ai posée, c'est : « *Puisque vous nous dites, on n'y voit pas clair, et on investit... enfin on maîtrise mal* », je vous dis, « *Pour maîtriser mieux, supprimer des projets* ». Et dans ces cas-là, *dites, et dites, aux Talençais, quel projet vous supprimez ?* Et dans ces cas-là, et si vous ne supprimez que le planétarium, autant vous dire que 8 millions sur 100 millions, il va vous en manquer. Donc plutôt que d'être là-dedans, moi c'est pour ça que je vous parle là, d'Orientations Budgétaires. L'idée ce n'est pas le fait de prendre une copie, de se la critiquer. C'est le fait de vous dire, je pense que dans un débat budgétaire, il est sain que chacune des majorités, minorités, expose son projet. Vous avez le droit de dire, « *Moi je n'en prends aucun* ». Mais je ne vous ai pas entendue dire une seule fois quel projet on supprimait. C'est un peu comme, vous savez, des politiques qui disent « *Il y a trop de fonctionnaires* », mais qui ne disent jamais dans quel ministère ils vont les supprimer. Vous l'avez déjà entendu comme moi. Bon.

En tout cas, je pense que ce sont... oui, c'est un budget ambitieux, très concrètement. Oui, il y a un investissement public et chacun ses projets, et j'en terminerai par-là. Il a été soumis à l'approbation des Talençais. Ce sont eux, à la fin des fins, les seuls juges. Merci beaucoup, en tout cas.

Je vous propose de prendre... de voter sur la prise de l'acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires puisque la loi...

Alors sur la tenue de ce débat, pardon. A-t-il eu lieu ? Oui, mais je vous demande le vote pour cela. Oui, mais donc il faut voter pour. Voilà, c'est pour ça. Eh bien, d'abord on parle dans un micro et j'attends vos votes. Voilà. Donc vous prenez acte... vous votez pour le fait qu'il a pris acte de la tenue de ce débat. Très bien. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

Mme GRESLARD-NEDELEC : M. le Maire, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, je voudrais faire remarquer à l'ensemble des collègues que le 21 août 2014, euh 2024, il y avait 10 ans que la formule « en bon père de famille, bonus pater familias », a été expurgée du Code civil. Et donc, j'aimerais beaucoup que, ici comme ailleurs, puisque nous avons, j'espère, une totalité de féministes dans cette salle qu'on puisse utiliser les bons termes, c'est-à-dire ceux qui ont été actés « raisonnablement » ou « en personne prudente et raisonnable ». Exit « le bon père de famille » qui est une insulte à toutes les femmes qui ont été, je dis bien, écrasées par ce terme pendant plusieurs siècles. Donc je souhaiterais qu'on ne l'utilise plus du tout. Merci.

M. LE MAIRE : Vous aurez sûrement entendu le Sénateur dire « *En bonne mère de travail... en bonne mère de famille également, pas mère de travail* ».

Mme IRIART : Je ne suis pas sûre que ce soit le terme « père de famille » qui ait été exclu, mais plutôt celui de « chef de famille » ce qui n'est pas la même chose.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Non, non, c'est bien le terme « en bon père de famille ».

M. LE MAIRE : Je vous propose, Mesdames, de continuer ce Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi [NOTRe, du 7 août 2015](#), et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Je vous propose donc d'en débattre. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté.

N° 7 – Subvention au Centre Social Bagatelle – Année 2025

M. JESTIN : Alors, j'avais eu l'occasion de vous l'indiquer lors du précédent Conseil Municipal que nous avons des discussions en cours. Je ne voudrais pas vous déranger.

M. LE MAIRE : Surtout que c'est sur la précarité, sur le social.

M. JESTIN : J'avais donc eu l'occasion lors du dernier Conseil Municipal de vous indiquer que nous n'avons pas pris la décision concernant le Centre Social de Bagatelle, puisque nous avons des décisions en cours qui étaient liées notamment à l'évolution de l'encadrement du Centre Social Bagatelle, avec le départ annoncé de son directeur. Mais donc, nous avons travaillé de concert avec Bagatelle. J'ai eu l'occasion d'échanger avec Denise il y a quelques semaines également sur ce sujet-là. Et donc je vous propose ce soir de prendre ce montant de subvention. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais sachez que ce sont les mêmes moyens qui étaient affectés indépendamment des salaires, pour faire simple, avec même un petit plus qui a été rajouté parce que Bagatelle avait besoin d'être un peu plus accompagné cette année. Donc, les moyens restent identiques aux délibérations précédentes, même si le montant a baissé pour des questions salariales différentes.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Vos votes s'il vous plaît. Unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 20 janvier 2025 a approuvé l'attribution de subventions aux diverses associations talençaises.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention au Centre Social Bagatelle, conformément au tableau ci-après.

Malgré le contexte financier contraint, la Ville s'est engagée à reconduire le montant des subventions allouées en 2024. Suite au départ du directeur du Centre Social, la Ville a convenu avec la fondation Bagatelle de mettre à disposition un agent municipal pour assurer ces fonctions. La subvention allouée pour 2025 prend en compte la différence de coût pour le Centre Social liée à la rémunération du futur directeur.

<u>ARTICLE 6574 – FONCTION 4221</u>	
Centre Social de Bagatelle	81 000 €

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions ou leurs avenants passés avec le Centre Social de Bagatelle. »

N° 8 – Signature d'une convention de servitude de passage de câble souterrain au profit de ENEDIS – Parcelle AN 679 23 rue Camille Pelletan

M. JESTIN : Voilà, il s'agit juste de mettre en place une servitude de passage au profit de ENEDIS pour un projet qui se réalise à proximité. Délibération habituelle que nous prenons régulièrement.

M. LE MAIRE : Des questions, je n'en vois pas. Les votes... Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Patrimoine Communal, expose :

« Dans le cadre de l'amélioration du réseau de distribution électrique, ENEDIS a sollicité l'autorisation de la Ville pour modifier des bornes existantes et poser un câble basse tension.

Pour ce faire, ENEDIS propose la conclusion d'une servitude de passage sur une bande de terrain d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 1 mètre afin de permettre l'installation d'un câble basse tension, ainsi que la pose d'un coffret en remplacement de l'existant, le long du cours Gambetta en limite avec le square Pineau. La conclusion de cette convention aura pour effet d'interdire la réalisation de constructions ou plantations sur l'emprise de la servitude.

Compte tenu de la superficie réduite de la zone occupée, aucune indemnité n'est prévue en contrepartie de cette convention.

Maître Édouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'authentifier la convention aux frais d'ENEDIS.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la constitution de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS domiciliée Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex concernant la parcelle AN 679 située 23 rue Camille Pelletan à Talence,
- De bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 9 – Règlement du Budget Participatif – Modification

Mme RONDEAU : Merci. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je regrette que notre collègue soit sortie de la salle, Mme RAMI, mais ce n'est pas grave. Permettez-moi quelques petits mots avant la présentation de cette délibération. La participation citoyenne est un pilier fondamental de la démocratie moderne, car elle permet aux citoyens de s'impliquer activement dans les processus décisionnels qui affectent leur vie quotidienne. Elle se manifeste sous diverses formes, allant de la simple consultation publique, à des initiatives plus engagées, comme les Conseils de quartiers, les réunions publiques, les ateliers de co-construction, et, bien sûr, les budgets participatifs.

Les Talençais le savent, nous sommes très attachés à la démocratie participative depuis plus de 20 ans. Création des rencontres « Parlons Ville – Parlons Vie » en 1998, des Conseils de quartiers en 2003, qui je le rappelle sont obligatoires uniquement pour les communes de plus 80 000 habitants. Ou encore le budget participatif, dont nous avons été précurseurs en 2017. Au quotidien, à Talence, nous proposons et animons toutes les formes de participation. Depuis 2023, que je prends comme année de référence, puisque la dernière édition du budget participatif, c'est 33 réunions publiques et ateliers de co-construction, 21 réunions restreintes des Conseils participatifs de quartier, 40 réunions avec le Conseil Municipal des Enfants et 7 groupes de travail « Participation citoyenne ». Tous les aménagements de la Ville, ne vous en déplaît, ont donné lieu à une forme de participation citoyenne, de la simple réunion d'information aux ateliers de co-construction, ouverts à tous les habitants d'un quartier, comme le Square de la Scierie pour lequel nous reviendrons vers les habitants au mois de mars. Nous avons mis en place une démarche prospective « Talence 2040 » pour laquelle nous reviendrons vers l'ensemble des citoyens mi-avril. Même les évolutions de nos outils de participation sont concertées au sein d'un groupe de travail, le groupe de travail « Participation citoyenne » et je ne parle pas de la plate-forme qui est dédiée et qui elle aussi, s'améliore, toujours en concertation. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir. Que certains sujets prennent plus de place que d'autres, oui. Que certains prennent plus de temps, c'est une réalité. Et j'aimerais ce soir rétablir certaines vérités. Car s'il y a une chose que je n'accepte pas, c'est le mensonge et les fausses accusations. Pour parler plus spécifiquement du budget participatif, dès lors qu'un projet est voté, il est réalisé. Il peut y avoir des aménagements, mais toujours en concertation avec les porteurs de projets. Vous le savez, le temps de l'administration est parfois long. Surtout, lorsqu'on touche à des sujets nouveaux. Surtout, lorsqu'il faut mettre en place des marchés publics. Surtout, lorsqu'il est nécessaire de réaliser des études en amont. Et surtout, lorsque nous allons chercher des partenariats qu'ils soient techniques ou financiers. Est-ce qu'on peut s'améliorer ? Toujours. Est-ce qu'on doit avoir plus d'échanges avec les porteurs de projet ? Sans aucun doute. Mais, s'il vous plaît, arrêtons le procès que la participation à Talence est un gadget. Il ne s'agit nullement ici de se lancer des lauriers, mais nous avons été une nouvelle fois récompensés par le label des Villes et Villages Fleuris pour notre troisième fleur. Et au-delà, nous sommes proposés à la quatrième, label qui, je le rappelle, repose sur de nombreux critères dont la mise en place d'une démarche de démocratie participative efficiente. Hello Asso nous a décerné un prix sans aucune demande de notre part, pour notre dynamisme associatif. Notre démarche du « Pacte plume H₂O » a été récompensé d'un prix Territoria. J'y vois là, plein de petits signes qui convergent, pour dire que même si elle est perfectible, la participation talençaise est louable, juste et pertinente. J'en viens à la délibération.

Par délibérations, en date... aux années 2016-2018-2019-2021 et 2022, nous avons adopté puis modifié le règlement du budget participatif. Ce dispositif participatif a un bilan positif puisque depuis 2017, 322 projets ont été proposés par les habitants. 187 ont été soumis au vote et 76 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Le dispositif est donc reconduit en 2025 pour sa 6^{ème} édition et l'appel à projets débutera dans quelques jours, le lundi 3 mars. Ce budget participatif, c'est un outil évolutif qui s'adapte aux besoins et au contexte général dans lequel il est inscrit.

Et il nous apparaît opportun, aujourd'hui à nouveau, d'apporter des modifications à son règlement. Aussi, compte tenu de la situation financière de notre pays, comme nous venons de l'évoquer et dans le souci d'envisager de faire des économies, il est proposé de diminuer le montant du budget participatif en limitant son montant à 200 000 €, ce qui correspond à la somme qui avait été attribuée par le Conseil Municipal en 2016. Cette proposition a été débattue, puis validée justement par le groupe de travail « Participation citoyenne » dont je parlais tout à l'heure ; lors de sa séance du 24 janvier dernier. Aujourd'hui je vous propose de modifier l'article 4 du règlement, relatif au montant alloué aux projets. Donc le montant passerait 350 000 à 200 000 €, ce qui nous situerait, par ailleurs, dans la moyenne des budgets proposés par les villes de 20 000 à 50 000 habitants. Au cours du groupe de travail du 24 janvier, nous avons également discuté de l'article 11. Un maximum de 8 projets avait été proposé. C'étaient 12 jusqu'à présent, mais après discussion, échanges et débat, nous avons finalement opté ensemble pour maintenir le nombre de 12 projets maximum. Ainsi, l'article 11 est inchangé sur le nombre maximum de projets lauréats. En revanche, le montant total d'un projet ne pourrait pas excéder 100 000 €. Mais nous avons également, en concertation, ajouté la phrase suivante : « *Cependant si le projet a une portée communale et concerne l'ensemble des Talençais, il pourrait être abondé financièrement par la municipalité pour être réalisé* ». Je vous propose donc d'approuver le nouveau règlement du budget participatif joint à la présente délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Effectivement, de rappeler que cette somme de 200 000 € avait été augmentée à l'époque sous Alain CAZABONNE, parce qu'on avait connu un grand nombre de projets. Avec cette diminution, c'est... on reste vraiment dans le sillage de ce qui se fait sur Bordeaux Métropole, par exemple pour un montant, par habitant, à peu près identique. Par exemple, à ce que fait Mérignac, et bien plus important que d'autres. Je voudrais souligner que l'économie, ce n'est pas fait de façon économie budgétaire. Je veux avoir une pensée aussi pour les services instructeurs parce que quand on dépose un grand nombre de projets, il faut les instruire, en regarder les contours, puis tout ce qui est vote, et enfin les réaliser. Et dans certains cas, c'est arrivé dans un certain nombre de points, tout un travail d'accompagnement parce que des gens proposaient des choses qui étaient tout à fait pertinentes, mais dont l'implantation n'allait pas forcément de soi. Donc c'est la raison pour laquelle c'est aussi à la demande des services que l'on va se concentrer sur cette somme qui va nous permettre surtout de pouvoir instruire de façon beaucoup plus... beaucoup plus satisfaisante les nombreuses demandes, puisque s'il est quelque chose dont on peut se réjouir, c'est d'avoir, à peu de chose près, toujours le même nombre de projets in fine votés au budget, toujours pertinents, en général toujours sur les mêmes thématiques, et donc de pouvoir effectivement revenir à ce que nous avons initialement proposé, c'est-à-dire 200 000 €. En remerciant le groupe de travail qui a donc voté cette proposition, puisque nous avons concerté cette déposition de concertation. Alors, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Merci, M. le Maire, chers collègues, je comprends fort bien que nos tribunes ne sont pas faites pour vous plaire. C'est notre positionnement et je comprends la réaction de votre adjointe qui s'est mise un peu en colère par rapport à ce qu'on a pu écrire. Dans le cadre des budgets participatifs, on n'est pas d'accord sur le fonctionnement, on n'est pas d'accord sur le budget et de toute façon, on ne va pas vous dire pourquoi, puisque ça fera et ça sera l'objet de notre campagne électorale très bientôt.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, je vous remercie... je voudrais vous remercier pour deux choses. D'abord pour cette information que je n'avais pas. Donc merci beaucoup. Et je lirai avec beaucoup d'attention votre proposition électorale. Je pensais que vous raccrochiez, ma chère collègue, mais je vois que les choses sont... Il y en a qui devait raccrocher d'ailleurs, mais qui n'ont pas raccroché. Mme RAMI.

Mme RAMI : Je ne sais pas si je rebondis sur le dernier... Je ne sais pas.

M. LE MAIRE : Eh bien si vous faites campagne ensemble, parce que bon, vous savez, la gauche en ce moment.

Mme RAMI : Oui, non, mais vous êtes très fort pour créer de la discorde, mais nous nous entendons très bien.

M. LE MAIRE : Ah non, vous avez fait trois groupes autonomes sans que je vous le demande. Je vous écoute.

Mme RAMI : Comment ça ? Trois groupes autonomes ? Oh non.

M. LE MAIRE : Ah oui.

Mme RAMI : Juste alors, c'était Pétra qui devait intervenir, puisqu'elle était... elle faisait partie de la réunion. Donc c'est elle qui avait les éléments. Donc je vais rester... je ne vais pas parler en son nom, puisque c'est elle qui avait des questions et qui était à mieux de pouvoir échanger avec Sophie. Juste le point qu'elle a soulevé, c'est que sur cette réunion, elle dit que ça n'a pas été validé. Que ça a été discuté, échangé, mais qu'il n'y avait pas... Que ce n'est pas une instance de validation, ce groupe de travail. Voilà, donc c'est ce qu'elle a dit là. Après, moi j'avais une autre question sur l'article 10 : « Le comité technique de suivi » : Vous parlez de deux élus. Et on ne sait pas desquels il s'agit.

Mme DE MARCO : Majorité et opposition.

Mme RAMI : Non, non, c'est... les deux du bout, là-bas...

M. LE MAIRE : Oui, parce que ce n'est pas nominatif, parce que ça peut être deux élus qui peuvent être... de la même façon que les membres des groupes de travail « Participation citoyenne ».

Mme RONDEAU : Non, c'est l'élu aux Finances et l'élu à la Participation. Mais il y a des membres du groupe de travail « Participation citoyenne ».

Mme RAMI : OK.

M. LE MAIRE : Ce sont des... C'est une... un règlement, donc l'idée, c'est de ne pas nommer ou le titre, parce que sinon, ça veut dire qu'il faut à chaque fois amender. Je veux juste... pardon, par rapport à l'observation de Pétra ROSAY, elle n'est pas là, elle aura l'occasion de nous en parler. Un groupe de travail, par définition, n'est pas conclusif. Il fait des propositions. Le seul qui est amené aujourd'hui à prendre une position, parce que sinon, on pourrait nous dire... c'est le Conseil Municipal. Parce que c'est pour ça qu'on se réunit. Je veux juste quand même que... le groupe de travail, c'est une chose. Moi, je voudrais, et j'engage Pétra ou un membre de votre opposition, à aller voir nos Services Techniques. Parce que la demande, ce n'est pas le politique qui la fait. C'est le fait de dire qu'aujourd'hui, gérer une quinzaine de projets, parce qu'il y a ceux qui sont livrés, ceux qui prennent du temps, c'était impossible pour eux. Donc c'est une demande par rapport à l'étalement du plan de charge. Voilà, c'est juste... Donc le groupe de travail de « Participation Citoyenne », c'est une chose. On n'allait pas faire venir tous les techniciens, mais on voit qu'il faut parfois des mois et des mois pour faire aboutir. Et je veux aussi qu'on prenne conscience de cette charge de travail importante. Ce n'est pas une décision politique, enfin, c'est une décision politique à la fin, mais c'est vraiment une demande de la part de nos services. Rien à... Bien. Et non, je vous confirme, vos tribunes nous font rarement plaisir. C'est l'objectif. Mais ces tribunes, comme certains éléments que j'ai entendus, ne doivent pas être le moment où on peut dire... on peut s'opposer. Vous savez, j'ai lu des articles sur lesquels on avait pris une citoyenne non engagée, qui faisait partie d'une liste en 2020. Donc elle n'était tellement pas engagée qu'elle faisait partie d'une liste politique sur le Grand Peixotto Margaut. Mais sur le fait de dire que sur ce projet-là, tout a été apporté au porteur de projet, par ailleurs, membre de l'opposition, même s'il était non élu de manière à lui expliquer que non, ce n'était pas gadget, mais que ce projet-là prenait beaucoup de temps. Voilà ! Alors, les votes...

Mme RAMI : Alors, juste avant de vous dire les votes, je trouve que l'intervention concernant une personne que vous... qui n'est pas en Conseil Municipal, est extrêmement déplacée. Christine n'est pas là.

M. LE MAIRE : Mais d'abord un, nous n'avons cité personne, deux nous avons parlé de votre tribune, qui est publique.

Mme RAMI : Non, mais c'est extrêmement facile...

M. LE MAIRE : Eh bien non.

Mme RAMI : ... de rattacher la personne.

M. LE MAIRE : Ça n'a rien... Mme RAMI, ça n'a rien à voir avec cette personne. C'est votre tribune.

Mme RAMI : Bien sûr.

M. LE MAIRE : Assumez vos écrits, Mme RAMI. Ce n'est pas de cette personne dont je parle. C'est votre tribune.

Mme RAMI : Non, non.

M. LE MAIRE : Et si, c'est votre tribune. Ce n'est pas nominatif.

M. BIMBOIRE : Alors non seulement, on assume la tribune, M. le Maire, et en plus on ira voir les services techniques, sachez-le, parce qu'on a effectivement donc des questions à poser sur pourquoi des fois, ils refusent certains projets. Mais on verra avec eux, il n'y a pas de soucis. Mais nos tribunes, elles sont les nôtres. Que ça vous plaise, ou pas. Et on ne ment pas. Si ça ne vous plaît pas, c'est pareil. Et nous, des fois, vous écrivez des choses, Monsieur, qui nous déplaisent.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE... Monsieur...

M. BIMBOIRE : Mais non, mais vous le faites avec ironie. Très bien, vous avez le dernier mot. Mais par moments, c'est vrai que c'est un peu...

M. LE MAIRE : D'abord, je... Je n'ai un, pas fait dans l'ironie. Deux, je vous retrouve, en fait, comme au début du mandat. Je ne sais pas, ce que vous prenez en début et en fin de mandat, mais vous allez nous énerver. Et donc, doucement. Mme RONDEAU, dont la colère était saine, comment aurait dit à l'époque Ségolène ROYAL. Eh bien, juste quand on est titulaire d'une délégation et qu'on lit que c'est gadget et que là-dessus, je trouve ça plutôt sain de vous répondre. C'est tout. De la même façon que moi, ça m'est arrivé en Conseil Municipal de dire, par exemple, qu'on n'était pas à 500 000 € près, vous l'avez repris dans la tribune. Ce n'est pas le problème. Voilà ! C'est juste. Mais pardonnez-moi, aussi d'avoir notre liberté de ton. Et ce n'est pas parce qu'on est la majorité qu'on peut tout encaisser. Alors, allons-y. Je vous propose de voter maintenant. M. JOLIOT, pour votre vote.

M. JOLIOT : Ça va aller très vite. Moi je vais voter contre, parce que je trouve raide la diminution du budget qui est alloué. Je ne veux pas rentrer dans les polémiques, j'ai déjà dit ce que j'avais à dire lors d'autres débats. Je trouve la réduction un peu trop drastique donc que je voterai contre.

M. LE MAIRE : De vous rappeler quand même, M. JOLIOT, que par habitant, on reste très au-dessus de la moyenne métropolitaine. C'est peut-être ça qu'il faut regarder, pas le montant brut. Alors, Mme RAMI, pour vos votes. Donc vote contre Monsieur...

Mme RAMI : Donc pour le groupe, c'est abstention.

M. LE MAIRE : Abstention. Mme QUÉLIER, tout pareil. Parfait. Merci beaucoup pour le reste des Conseillers Municipaux.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Par délibérations en date des 12/12/2016, 12/04/2018, 15/04/2019, 8/07/2019, 01/02/2021 et 12/12/2022, nous avons adopté puis modifié le règlement du Budget Participatif. Pour rappel, ce dispositif a pour but d'associer les citoyens à l'utilisation et aux orientations des finances publiques. Il permet aux habitants de la Ville de proposer puis de voter l'utilisation d'une partie du budget investissement sur la base de projets d'intérêt général relevant de la compétence de la Ville.

Ce dispositif participatif a un bilan positif puisque depuis 2017, 322 projets ont été proposés par les habitants, 187 projets ont été soumis au vote et 76 projets réalisés ou en cours de réalisation. Le dispositif est reconduit en 2025 pour sa sixième édition et l'appel à projet débutera le lundi 3 mars.

Le Budget Participatif étant un outil de participation évolutif qui s'adapte aux besoins et au contexte général dans lesquels il s'inscrit, il nous paraît opportun, à nouveau, d'apporter des modifications à son règlement. Aussi, compte tenu de la situation financière de notre pays, et dans le souci d'envisager de faire des économies, il est proposé de diminuer le montant du budget participatif en limitant son montant à 200 000 €, ce qui correspond à la somme qui avait été attribuée par le conseil municipal en 2016.

Cette proposition a été débattue puis validée par le groupe de travail «Participation Citoyenne» lors de sa séance du 24 janvier dernier. Pour rappel, ce groupe de travail, créé par délibération le 8 juillet 2020, est chargé d'évaluer le dispositif du Budget Participatif et de le faire évoluer pour le rendre plus conforme aux attentes des Talençais et pour permettre aux services de la ville un meilleur suivi des projets.

Il est donc proposé aujourd'hui de modifier l'article 4 du règlement, relatif au montant alloué aux projets. Ce montant passerait de 350 000€ à 200 000€.

Il est à noter que ce nouveau montant se situe dans la moyenne de ceux proposés par les villes de 20 000 à 50 000 habitants à l'échelle nationale, dont Talence, avec ses 44 000 habitants, fait partie.

Il est également proposé de modifier l'article 11 du règlement sur les points suivants :

- Le nombre de projets lauréats, fixé à 12 au maximum, est maintenu.
- Au vu de la réduction du montant de l'enveloppe allouée au projet, le montant total d'un projet ne pourrait pas excéder 100 000 €. Cependant, si le projet a une portée communale et concerne l'ensemble des Talençais, il pourrait être abondé financièrement par la municipalité pour être réalisé.

Je vous propose donc d'approuver le nouveau règlement du Budget Participatif joint à la présente délibération. »

ADOpte PAR 32 POUR

1 VOIX CONTRE (M. JOLIOT – Talence debout !)

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 10 – Scène partenaire – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

M. BESNARD : Merci. M. le Maire, mes chers collègues, cette délibération, somme toute, très classique en cette période, concerne la signature d'un avenant à notre convention qui nous lie avec l'IDDAC. Il s'agit de poursuivre notre partenariat, en mutualisant toujours nos moyens et définir la répartition financière, pour un soutien aux compagnies. Et il y a ici deux spectacles concernés. Donc le spectacle de jeudi prochain au Dôme, qui s'appelle MEHMAN et HI-FU-MI de la Compagnie RÉVOLUTION des 17 et 18 avril. Le détail financier est dans un tableau qui est joint. Et donc je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et les pièces y afférant.

M. LE MAIRE : Des questions ? Je n'en vois pas. Vos votes s'il vous plaît ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le premier semestre de l'année 2025, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le premier semestre de l'année 2025.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Ar'Khan pour le spectacle « MEHMAN » prévu le 20 février 2025 au Dôme pour 1 représentation (1 tout public)
- La compagnie Rêvolution pour le spectacle « HI-FU-MI » prévu les 17 et 18 avril 2025 au Dôme pour 3 représentations (1 tout public + 2 scolaires)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 11 – Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association Mix-Cité et la Ville de Talence

M. ERCHOUK : Merci, M. le Maire, mes chers collègues, juste en complément de cette délibération, vous dire que la convention reprend les trois grandes orientations du projet social validé par la CAF, car la Ville participe au COPIL du renouvellement d'agrément et les objectifs ont donc été coconstruits et répondent aux besoins du territoire. Voilà. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Des questions ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

« MIX-CITE Centre Social et Culturel de Talence est un partenaire et un acteur de la politique de développement social local notamment pour le quartier sud de la Ville.

Son projet s'inscrit dans une logique de développement des quartiers mais en conservant toujours l'ambition de son intégration au projet de la Ville.

Présente dans les locaux du Dôme, l'association a renouvelé son agrément de la Caisse d'Allocations Familiales autour de trois orientations :

- Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales
- Contribuer au vivre ensemble
- Favoriser l'égalité des chances

Aussi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Centre Social et Culturel Mix-Cité. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 12 – Renouvellement de la mise à disposition d'agents communaux auprès du Centre Animation Jeunesse

N° 13 – Mise à disposition d'un agent communal auprès de la fondation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle

N° 14 – Recrutement de quatre Maîtres-Nageurs Sauveteurs en contrat de 7 mois au Stade Nautique Henri Deschamps

N° 15 – Recrutement d'un assistant bibliothécaire au service médiathèques

N° 16 – Recrutement d'un électricien au Centre Technique Municipal

N° 17 – Recrutement d'un ATSEM de polyvalence au service enfance

N° 18 – Recrutement d'un Directeur cohésion territoriale à temps non complet

N° 19 – Recrutement d'un Chef de service développement territorial

N° 20 – Création d'un poste de chauffeur au service régie transports

Mme THOMAS-PITOT : Oui. Donc je vais commencer par la délibération n° 12. Il s'agit ici du renouvellement. C'est une délibération habituelle, du renouvellement des mises à disposition d'agents auprès du CAJ. Vous avez toutes les dates dans la délibération. Donc ça concerne trois agents : un animateur principal de deuxième classe, jusqu'au 9 mars 2025, un adjoint d'animation qui a un renouvellement jusqu'au 29 février 2028 et un autre adjoint d'animation également aux mêmes dates.

La délibération suivante est relative à une mise à disposition d'un agent au Centre Social de Bagatelle. En effet, la Fondation de la Maison de la Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle a pour objet d'assurer une mission de service public sur le territoire en matière sanitaire, médico-sociale, sociale et formation. Effectivement, elle porte à ce titre, un Centre Social et donc la volonté est de mettre à disposition un agent de la Ville jusqu'au 28/02/2025. Cet agent est au CAJ et à compter de cette date il sera à Bagatelle du 10 mars 2025 au 9 septembre 2026.

La délibération suivante, une délibération dont vous avez également l'habitude, c'est le recrutement de quatre éducateurs sportifs à la piscine pour des CDD de sept mois. Les postes sont ouverts à des contractuels en catégorie B.

Délibération suivante et toutes les délibérations qui feront suite, nous sommes sur des recrutements. Là, il s'agit d'un recrutement d'un assistant bibliothécaire au service de la Médiathèque. C'est pour faire suite à une mutation de l'agent titulaire du poste. Le poste est ouvert à un contractuel ou un fonctionnaire. Priorisation aux fonctionnaires, comme d'habitude. On est sur une catégorie B.

Délibération suivante, on est sur un recrutement d'un électricien au CTM. On fait suite à une mutation de l'agent titulaire de son poste. On ouvrira ce poste en catégorie C.

Délibération suivante, nous sommes là au Service Enfance, avec le recrutement d'ATSEM de polyvalence au sein du Service Enfance. On fait suite à un départ à la retraite d'un agent titulaire de ce poste. Ce poste est ouvert à un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Délibération suivante, nous sommes sur le recrutement d'un Directeur de cohésion territoriale à temps non complet, suite à la création du poste... à la création, pardon de la Direction de cohésion territoriale. Il est nécessaire effectivement de recruter à temps non complet, environ 15 % de quotité.

Délibération suivante, nous sommes sur le recrutement d'un Chef de service de Développement territorial. Il s'agit également de faire suite à la création de la Direction du Développement territorial et, dans ce cas-là, je vous propose de recruter ce poste. On sera sur... Je ne sais pas la catégorie. Catégorie A. Parfait ! Merci.

Délibération suivante et c'est la dernière. On est sur la création d'un poste de Chauffeur au Service Régie transports. Il s'agit en effet d'un nouveau besoin. Suite à l'absence d'agents pour des raisons médicales, la collectivité doit recruter un chauffeur pour transporter des personnes. Voilà. En effet, l'agent titulaire du poste ne pourra pas reprendre le poste qu'il occupait précédemment.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y a des questions ? Monsieur le candidat.

M. BIMBOIRE : Futur Maire, peut-être, on ne sait jamais. Sur la 19 ; c'est vrai que ça fait un peu moyenâgeux, mais est-ce que ça se fait encore, je vois « en mission annexe, assurer une permanence d'écrivain public ». Je pensais qu'ils allaient malgré tout, au Dôme et autres. Non ?

M. LE MAIRE : Mais c'est le cas ? C'est au Dôme. Oui, elle fait des prestations d'un écrivain public. Oui, bien sûr, c'est le cas. Bien sûr.

Mme FABRE-TABOURIN : Depuis toujours.

M. LE MAIRE : Depuis toujours et c'est un agent qui a été promu à la promotion interne.

Mme FABRE-TABOURIN : Mais elle continue sa fonction.

M. LE MAIRE : Et je vous confirme sa fonction.

Mme FABRE-TABOURIN : Et je crois qu'elle aime bien ça.

M. LE MAIRE : Alors... et c'est très utile. Voilà. Alors, y a-t-il d'autres questions avant les votes ? Je n'en vois pas. Je voudrais vous préciser deux choses. D'abord que Frédéric FARGUES ne prendra pas part au vote sur la délibération n° 12. Et juste, ça vous a été présenté, mais je pense que c'est important sur la délibération... sur la n° 18, vous l'aurez peut-être vu, mais vous avez eu l'occasion d'en faire... C'est donc la création d'une nouvelle Direction, donc au sein de la Ville : Cohésion territoriale, qui s'occupe, vous le voyez, donc de structurer cette direction, les activités transversales, notamment du CLSPD, le PRE, le PAE, avec tout un tas de choses qui sont spécifiées. Mais je voulais quand même justement, eu égard au débat que nous avons eu tout à l'heure, rappeler que nous avons, là encore, une œuvre à la fois de cohésion sociale, mais également pour les plus précaires, pour une partie du poste, qui donc s'occupe de cette partie-là, avec notamment, aussi, la coordination du service de médiation, que nous avons créé en 2018, qui a pris beaucoup de choses.

Et donc nous avons refait l'organigramme de la Ville. Et comme à chaque fois, une fois que... Une fois que nous avons... nous vous enverrons le nouvel organigramme de la Ville nominatif, une fois que tout cela sera fait. Ça va être dans les prochaines semaines, mais on le fait une fois que tout est validé, notamment par les partenaires sociaux. Alors, M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. Je voulais juste dire que je m'abstiendrai sur la délibération n° 13. Je suis tout à fait conscient du travail qui est fait par la Fondation Bagatelle, au Centre Social Bagatelle, mais je reste sur une problématique avec le caractère confessionnel. Et moi j'ai toujours un problème quand il y a un déplacement du service public vers quelque chose de confessionnel. Donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Très bien. Et d'autres remarques. Donc les votes. Donc abstention. Est-ce qu'il y a des votes autres que pour ? Pour à l'unanimité pour tous ? Et à l'exception de la 12 pour M. FARGUES. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 31 janvier 2022 vous aviez autorisé Monsieur le Maire à renouveler pour trois ans la mise à disposition de trois agents auprès du Centre Animation Jeunesse (CAJ) à compter du 1/03/2022.

Afin de poursuivre les actions menées en faveur des adolescents, je vous propose de reconduire cette mise à disposition à compter du 01/03/2025 et de la manière suivante :

- Un animateur principal 2^{ème} classe à temps complet du 01/03/2025 au 09/03/2025
- Un adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet du 01/03/2025 au 29/02/2028
- Un adjoint d'animation à temps complet du 01/03/2025 au 29/02/2028

Conformément au décret n°2008-580 du 18/06/2008, il convient que le Centre Animation Jeunesse rembourse à la ville les rémunérations des agents mis à disposition.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition du personnel communal jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

Adopté par 40 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. FARGUES – Talence, ensemble)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La fondation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle a pour objet d'assurer une mission de service public sur le territoire en matière sanitaire, médico-sociale, sociale et de formation.

La Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle porte à ce titre un centre social.

L'Administration s'est fixée pour mission d'accompagner et de soutenir les centres sociaux dans la mise en œuvre de leur projet social visant à rompre l'isolement des habitants, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités entre les personnes et assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.

Le centre social de Bagatelle devant faire face à la démission de son directeur à compter du 31 mars 2025, je vous propose de mettre à disposition, dans le cadre du mécénat de compétences, un agent de la ville, animateur principal de 2^{ème} classe, pour assurer la direction de la structure.

La ville souhaite en effet accompagner le centre social de Bagatelle pour identifier et mettre en œuvre un modèle socio-économique viable à terme.

Il est proposé une mise à disposition de 18 mois, du 10/03/2025 au 09/09/2026.

Conformément au décret n° 2022-1682 du 27 décembre 2022, il convient que la fondation de Bagatelle rembourse à la ville les rémunérations de l'agent mis à disposition.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

- à signer la convention de mise à disposition d'un agent, animateur principal de 2^{ème} classe, pour 18 mois, du 10/03/2025 au 9/09/2026 jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

Adopté par 40 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite aux besoins estivaux du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter quatre Educateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant Public
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers

2) Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aqua forme type aquagym, aqua bike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...)
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...)

3) Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) **et la gestion des différents équipements** (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...)

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés)
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 01/04/2025.

Rémunération :

Compte tenu des difficultés de recrutement, la rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs, est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Traitement indiciaire en référence au 5^{ème} échelon (IM 377) du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs
- IFSE groupe de fonction B1 soit 523.97 € brut

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois non permanents d'Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps à compter du 01/04/2025.

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire du poste d'assistant bibliothécaire au service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des assistants de conversation du patrimoine et des bibliothèques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Mission d'assistant(e) de conservation en équipe adulte

- Participer à l'élaboration de la Politique Documentaire en cours.
- Acquérir et traiter les documents dans les domaines d'acquisition attribués.
- Veiller à l'actualisation, au renouvellement et à la valorisation des collections
- Accueillir le public dans les Médiathèques du réseau.
- Renseigner, orienter et conseiller les publics.
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics. Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Élaborer et animer des actions de médiation des domaines attribués (présentations thématiques, ateliers, clubs lecture...). Evaluer ces actions et réaliser les bilans.
- Participer à l'encadrement de l'équipe adultes en concertation avec le N+1.

Mission d'assistant(e) de conservation en général

- Participer au suivi et à la gestion des réservations.
- Suivre les dossiers de rappel (édition/vérifications/relations avec l'utilisateur...).
- Piloter et/ou participer à des groupes projets transversaux.
- Promouvoir les services des Médiathèques.

MISSIONS ANNEXES :

- Accueillir et accompagner des stagiaires.

- Participer à des temps d'accueil ponctuels sur d'autres secteurs (Espace Public Numérique, accueil, jeunesse) ou sur l'autre bibliothèque du réseau.
- Accueillir tout type de groupe en lien avec le secteur d'affectation.
- Produire des contenus pour le portail.
- Installer les matériels nécessaires à la mise en place des animations (sonorisation, vidéoprojecteur, préparation et aménagement de salles...).
- Participer aux diverses animations du secteur Adulte et du réseau des médiathèques : lectures, accueil des scolaires, accueil d'intervenants...
- Participer à la Nuit des Bibliothèques (événement annuel).
- Effectuer une veille professionnelle régulière dans le domaine de l'informatique documentaire et des développements numériques en bibliothèque (applications et services numériques).

SPÉCIFICITÉS :

- Disponibilité en dehors des horaires habituels pour des animations et actions particulières.
- Travail du mardi au samedi (1 samedi libéré sur 2).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant bibliothécaire de catégorie B au sein du service des médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire occupant un poste d'électricien au centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Réaliser des actions de maintenance préventive et curative dans les bâtiments
- Réaliser des travaux électriques à partir d'un descriptif ou schéma en basse tension et très basse tension
- Suivre la maintenance de l'éclairage public (relevés, dépannages, remplacement)
- Consigner les installations électriques (armoire tableau général basse tension et armoire éclairage public)

- Assurer la permanence sono et l'enregistrement du conseil municipal ainsi que diverses demandes de sonorisation par exemple pour les écoles, associations, inaugurations ...
- Assurer l'installation électrique des manifestations (câblage, prise, éclairage, sono)
- Poser les illuminations de fin d'année (sapin et motifs)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un électricien de catégorie C au sein du centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'ATSEM de polyvalence au sein du service enfance, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer l'entretien des locaux (sauf classes)

- Assurer la propreté constante des locaux, du mobilier et du matériel utilisé
- Garantir la propreté des sanitaires
- Pendant les périodes de congés scolaires, participer aux travaux de nettoyage approfondi
- Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer des locaux, des surfaces, des plafonds
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)
- Effectuer l'entretien du linge

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier l'état de propreté des locaux
- Respecter la discrétion requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au chef d'équipe

Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

Préparer, organiser et encadrer le temps de restauration

- Assurer la réception et le contrôle de la livraison des repas
- Mettre en œuvre les techniques de préparation des repas dans le respect des règles d'hygiène (relevé des températures, prélèvement d'échantillons...)
- Vérifier les préparations culinaires (goût, qualité, présentation...)
- Pointer et comptabiliser les présents à la cantine dans chaque classe pour mettre à jour les répartitions par service
- Installer les tables, les chaises, les assiettes, les couverts
- Participer à l'assistance et à l'accompagnement des enfants pendant le temps de repas
- Réapprovisionner les tables
- Réaliser le pointage informatique de la restauration

Entretenir les locaux de la restauration et le matériel

- Réaliser l'entretien de l'ensemble de la zone de restauration (salle de plonge, salle de préparation, restaurant) en conformité avec les règles d'hygiène et les procédures HACCP
- Entretenir et nettoyer le matériel (les éviers, les poubelles et leur local de stockage, les meubles inox, les armoires froides, les bains-marie...)
- Nettoyer les tables, mettre le couvert et desservir
- Assurer la plonge de l'ensemble de la vaisselle
- Ranger la vaisselle, le réfectoire et la cuisine

Communiquer avec l'ensemble des partenaires

- En dialoguant au quotidien avec le chef d'équipe et l'ensemble de ses collègues
- En transmettant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'activité
- En partageant avec le service et le chef d'équipe sur le fonctionnement ou les difficultés
- En participant au temps de réunions

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer les remplacements des ATSEM de classes en fonction des modalités prévues dans l'annualisation
- Assurer des remplacements sur d'autres écoles en cas de nécessité de service
- Assurer les missions d'agents de service sur les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en cas de nécessité de service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 11/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime

indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'ATSEM de polyvalence de catégorie C au sein du service enfance, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou des Adjointes techniques à compter du 11/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La volonté de créer une direction de cohésion territoriale est motivée par la nécessité de regrouper l'ensemble des professionnels qui agissent sur le terrain au profit de publics en difficulté, dans une seule et même direction, guidée par un même projet.

Depuis le développement de différents corps de métiers au sein de la municipalité, de nombreuses actions, méthodes de travail et cultures professionnelles se sont développées au sein de services et directions diverses.

Ces professionnels partagent cependant de nombreux points communs. Ils interviennent auprès des mêmes publics, rencontrent des sujets et problématiques similaires, tout en travaillant avec les mêmes partenaires. Il apparaît donc approprié de les regrouper dans une seule et même direction afin de gagner en complémentarité et en lisibilité tant pour les professionnels, pour l'ensemble des agents de la mairie que pour les partenaires extérieurs.

Dans cette perspective, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin d'occuper le poste de directeur cohésion territoriale et répondre aux besoins de cette nouvelle direction.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- **Structurer la Direction et ses nouvelles missions, accompagner la montée en charge des nouvelles activités et en assurer le management stratégique et opérationnel de la Direction**
 - Soutenir la conduite du changement dans le contexte de réorganisation
 - Accompagner la démarche stratégique de définition des nouvelles orientations
 - Contribuer à la définition des projets s'inscrivant dans le champ de compétence
 - Développer des outils d'analyse et d'évaluation des résultats et garantir la fiabilité des informations et données transmises aux décideurs
 - Définir, suivre et analyser les indicateurs de pilotage de la direction
 - Etablir et suivre le budget de la direction
- **Piloter les activités transversales de la direction**
 - Soutenir le coordinateur du CLSPD
 - Inscrire le dispositif PRE/PAE en transversalité
 - Positionner l'animation sociale des quartiers comme support au développement social local

- Accompagner le portage de la politique parentalité de la commune
- Être en veille sur les évolutions réglementaires et les opportunités de développement (appels à projet)
- **Veiller à la bonne articulation de la direction en transversalité au sein de la collectivité et avec les partenaires**
 - Animer et développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité
 - Identifier des synergies au sein du territoire
 - Représenter la collectivité au sein d'instances partenariales
 - Proposer des préconisations aux élus

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (15%) à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur cohésion territoriale à temps non complet de catégorie A ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la création de la nouvelle Direction Cohésion Territoriale, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin d'occuper le poste de Chef de service développement territorial et répondre aux besoins de cette nouvelle direction.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- **Assurer le management de son service**
 - Conduire le changement dans le cadre d'une nouvelle organisation de service : assurer une meilleure connaissance, communication et entre les différents corps de métier, définir un projet de service
 - Animer opérationnellement les équipes sur le terrain afin notamment d'assurer une présence active de proximité, prévenir et gérer les situations conflictuelles, lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions, mettre en relation avec les institutions
 - Organiser et animer des temps d'échange avec les agents placés sous sa responsabilité
 - Assurer la communication ascendante, descendante et transversale dans son domaine d'intervention
 - Créer et mettre en œuvre des outils de veille sociale et technique (gestion de conflits, incidents, dégradations etc.)
 - Suivre et analyser les indicateurs de pilotage de l'activité

- **Animer et développer le travail partenarial**
 - Animer et développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : bailleurs sociaux, centres sociaux, prévention spécialisée, institutions, associations, services de la Ville, etc.)
 - Participer aux différentes instances de coordination existante au sein de la ville et notamment celles en lien avec la prévention de la délinquance
- **Inscrire le projet de tiers-lieu dans un projet de service global**
 - Construire le projet social du tiers-lieu : besoins, mode d'intervention, les ressources, etc.
 - Evaluer l'impact du tiers-lieu et proposer si besoin des perspectives d'évolution
 - Inscrire le tiers-lieu dans l'écosystème partenarial
- **Apporter un appui technique et soutenir les pratiques professionnelles**
 - Conseiller en matière d'éthique et de déontologie
 - Analyser des situations sociales
 - Garantir le respect de la déontologie

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer une permanence d'écrivain public
- Répondre aux appels à projet permettant de soutenir l'action du service
- Suivre le budget du service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Chef de service développement territorial de catégorie A ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour répondre à un besoin du service « régie transports », la collectivité doit recruter un agent chauffeur en transport de personnes, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- En charge de la conduite des cars et/ou des minibus de la régie
- Transports des publics talençais enfants/jeunes/seniors

- Pendant les heures creuses contrôle des véhicules en régie : niveaux huile refroidissement, pressions pneus, fonctionnement ceintures de sécurité, présence équipements de bord, balais essuie-glace, vérification échéances auto-bilan, état carrosserie, carnets de bord, extincteurs...
- Entretien intérieur cars et minibus selon planning
- Nettoyage extérieur cars et minibus selon planning
- Être en collaboration avec le centre technique municipal

Exécution technique :

- Prise de service et fin de service au centre technique municipal
- Réception billets collectifs valant ordre de mission bureau régie
- Enregistrements des données tachygraphes des cars via cartes et clés
- Veiller au strict respect des temps de conduite et de repos
- Echéances visites techniques à surveiller
- Carnet de bord du véhicule à compléter

Méthodes préconisées :

- Rendre compte de l'activité transport quotidiennement à la régie
- Remonter tous dysfonctionnements à la hiérarchie
- Signaler tous incidents mécaniques et logistiques
- Anticiper – diagnostiquer – solutionner

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chauffeur de catégorie C au sein du service régie transports ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 21 – Convention d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives entre la Ville et les associations sportives talençaises

M. FARGUES : M. le Maire, mes chers collègues, la Ville de Talence conclut 22 conventions avec les différentes associations sportives pour soutenir leurs activités et mettre à leur disposition des installations sportives. Les principaux points de ces accords comprennent l'engagement des associations à développer le sport, à organiser des événements et à favoriser le lien social.

La Ville offre un soutien financier, l'accès à des équipements sportifs et couvre les frais de service public et d'entretien quotidien. Les accords de ces conventions soulignent le transfert de responsabilité de la sécurité des installations aux associations, lors de leurs utilisations. De plus, ils décrivent le soutien financier fourni par la Ville y compris une subvention de fonctionnement annuelle ainsi que les exigences en matière de comptabilité et de rapport pour les associations. Il s'agit là de résigner les conventions qui sont faites pour une durée de trois ans.

M. LE MAIRE : Merci. Avant de vous organiser les éléments de déports de vote. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. L'occasion de vous indiquer que M. Alain CAZABONNE, M. Dorian ALOY ne participeront pas au vote sur la subvention sur le FC TALENCE. M. Salem ERCHOUK ne participe pas pour l'UST Boxe. M. DELGADO pour l'UST Athlétisme et M. LAROSE pour l'UST Gymnastique.

M. BIMBOIRE : Merci, M. le Maire. Juste une remarque. Ce n'est peut-être pas le bon endroit, mais concernant le nombre d'associations, j'ai regardé l'intégralité. Elles ont toutes à peu près les mêmes engagements. Est-ce que ça serait possible d'avoir, par le biais de votre adjoint, quelques informations de toutes ces associations sur ce qu'ils mettent en place, dans le cadre du parasport ?

M. LE MAIRE : Le parasport ?

M. FARGUES : Oui.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, pas de problème.

M. BIMBOIRE : Ça éviterait que je puisse aller toutes les voir.

M. FARGUES : Alors je vous invite à aller les voir.

M. BIMBOIRE : Je suis d'accord, j'en ai vu quelques-unes, mais bon.

M. FARGUES : Non, blague à part, certaines associations ont plus de facilités que d'autres à mettre en place du parasport, notamment l'athlétisme. Vous allez avoir l'athlétisme, vous allez avoir les sports comme le basket-ball aussi, la handi-boxe, comme me dit Salem. Après, vous dire précisément quelles sont les associations, je pourrai vous faire un état et vous le transmettre. Mais clairement, il y a des associations où ça va être plus compliqué que d'autres. Enfin des disciplines plutôt que des associations. Voilà.

M. LE MAIRE : En tout cas, ce sont des choses qui sont faites entre les plus jeunes et les moins jeunes. Donc pour à l'unanimité pour toutes ces délibérations. Eh bien, écoutez, je vais vous remercier. Ah, il en manque une, pardon. M. LAROSE, pardon.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Comme chaque année, la Ville, propriétaire d'infrastructures sportives, apporte son soutien au secteur associatif sportif, à travers la mise à disposition de lieux de pratiques sportives.

A ce titre, certaines associations bénéficient d'heures d'utilisation des locaux, de façon annuelle ou ponctuelle impliquant la signature d'une convention d'objectifs, et de mise à disposition.

Cette dernière permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini, incluant notamment le développement du sport pour tous, du sport santé, et favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions d'objectifs et de mise à dispositions d'infrastructures sportives, jointes à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Sauf pour :

- FC Talence :
39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence, ensemble)
- UST Boxe :
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. ERCHOUK – Talence, ensemble)
- UST Athlétisme :
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)
- UST Gymnastique :
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE – Talence, ensemble)

Reçu en Préfecture le 18/02/2025

N° 22 – Convention de mise à disposition de locaux par le CROUS Bordeaux-Aquitaine

M. LAROSE : Merci. M. le Maire, mes chers collègues, issue d'une initiative de la Ville de Talence durant le confinement de 2020, afin de rompre avec l'isolement des étudiants en période COVID, le service « Jeunesse et Vie étudiante » maintient depuis, la coordination et l'animation du « Café Papote » sur le campus, un mardi sur deux. Cette manifestation est adossée à un réseau de partenaires agissant en faveur des étudiants, dans les champs de la santé, de la culture et de la prise d'autonomie, vers leur vie adulte. Depuis septembre 2004, suite aux travaux mis en œuvre au restaurant universitaire I., le « Café Papote » s'est installé devant le restaurant universitaire II, où il bénéficie d'une fréquentation toujours aussi élevée. Afin de soutenir le « Café Papote » et d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions, le CROUS Bordeaux Aquitaine propose la mise à disposition à titre gracieux d'un local aménagé. C'est donc l'occasion ici de remercier son Directeur Général, M. Jean-Pierre FERRÉ et de vous proposer d'approuver les termes de la convention avec le CROUS et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Je vous présente toutes mes excuses. Je ne pensais pas que nous parlerions aussi vite du « Café Papote » pour la précarité étudiante, justement. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui alors nous allons voter bien évidemment pour cette délibération, mais je voulais m'adosser à cette délibération pour mettre en avant aussi l'épicerie sociale et solidaire Aliénor qui a fait son inauguration la semaine dernière et qui est assez mal placée. C'est un petit peu compliqué d'aller la trouver. Pour autant, elle manque de visibilité. Alors ça s'adresse à des étudiants pour qui il leur reste à vivre, c'est-à-dire avec toutes les dépenses qu'ils ont, 200 € par mois. Donc ça leur permet de se nourrir à prix tout à fait réduit avec des paniers de première nécessité pour 5 €. Et c'est vrai qu'il manque de visibilité ou de compréhension. Donc, excusez-moi de profiter de cette délibération du « Café Papote » pour en parler.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette publicité bienvenue, c'est l'occasion de dire qu'on a parlé tout à l'heure de la Maison des Nouvelles Solidarités où un très grand nombre de bénéficiaires sont des étudiants. D'ailleurs, certains deviennent aussi, après, bénévoles, notamment dans la distribution alimentaire. Et donc merci pour cette...

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je voudrais faire aussi une petite annonce.

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD, allons-y, au chapitre « Petites annonces ».

Mme GRESLARD-NEDELEC : Au chapitre des aides aux étudiants, je suis administratrice d'une association qui s'appelle « Jeunesse Habitat Solidaire », qui a un bâtiment situé derrière la bibliothèque de Bordeaux I et qui accueille toutes les semaines, le mercredi soir, l'association LINKEE, qui fait de l'aide alimentaire qui est ouverte à tous les étudiants et qui accueille chaque semaine entre 400 et 500 étudiants pour des colis alimentaires. Donc vous pouvez aussi passer l'information.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vos votes pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« Depuis septembre 2021, le service Jeunesse et Vie Étudiante en charge de la coordination du Café Papote, anime ce rendez-vous sur le campus un mardi sur deux en dehors des vacances universitaires, afin d'aller à la rencontre des étudiants. Cette action, issue d'une initiative durant le confinement de 2020 afin de rompre avec l'isolement, s'organise désormais autour d'un réseau de partenaires agissant en faveur des étudiants dans les champs de la santé, de la culture et de la prise d'autonomie vers leur vie adulte. Chaque année 200 étudiants bénéficient de ce temps d'échanges, de rencontres et de partages et découvrent les structures qui leurs sont destinées et les dispositifs qu'ils peuvent activer.

Depuis septembre 2024, suite aux travaux mis en œuvre au Restaurant Universitaire 1, le Café Papote s'est installé au Restaurant Universitaire 2 « le vent debout ». Cette nouvelle localisation, située à la croisée de diverses filières universitaires, bénéficie d'une fréquentation toujours aussi régulière du public étudiant.

Afin de soutenir le Café Papote et de permettre d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions, le Crous Bordeaux - Aquitaine propose la mise à disposition d'un local aménagé.

Afin de consolider cette action à destination des étudiants et de poursuivre notre accompagnement sur le Campus.

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente avec le Crous Bordeaux - Aquitaine,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/02/2025

M. LE MAIRE : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 31 mars. Lundi 31 mars, 18h. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20h26.